

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020
tenue sous la présidence de Mme C. ARMAND

Présent-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale	
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal	
		Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale	
		M.	W.	CARMALT	Conseiller municipal	
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale	
		M.	S.	EMPEYTA	Conseiller municipal	
		Mme	H.	GACHE	Conseillère municipale	
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal	
		Mme.	C.	HEINIGER	Conseillère municipale	
		Mme	M.	JULLIER-SAKKAL	Conseillère municipale	
		Mme	M.-T	LAMAGAT	Conseillère municipale	
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale	
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal	
		Mme	M.	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale	
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal	
		Mme	C.	PILLONEL MATHEY-DORET	Conseillère municipale	
		Mme	A.	RYAN	Conseillère municipale	
		M.	L.	SCHMIDT	Conseiller municipal	
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal	
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal	
		M.	O.	URFER	Conseiller municipal	
		M.	M.	WUARIN	Conseiller municipal	
			Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère administrative
			M.	F.	GROSS	Conseiller administratif
			M.	J.-M.	KARR	Maire
			M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusé-e-s		Mme	M.	BAUDUCCIO	Conseillère municipale	
		Mme	C.	JOLIMAY	Conseillère municipale	
		M.	J.-P	LECOUR	Conseiller municipal	
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale	
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale	
Public	:	11 personnes				
Procès-verbal	:	Mme Eliane MONNIN				

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du 18 juin 2020.
2. Communications du Bureau :
 - 2.1 Nomination des membres du Conseil de la H communale de Chêne-Bougeries pour le logement et du-de la délégué-e auprès du Club Chêne-Bougeries Natation.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Présentation du projet de budget communal 2021.
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1. Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) - travaux de rénovation du terrain de football synthétique B : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 495'000.- TTC, soit 1/3 de CHF 1'485'000.- TTC).
 - 6.2. « Résolution, au sens de l'art. 15A al. 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT, L 1 30), préavisant la transmission au Conseil d'État d'un avant-projet de loi proposant une modification des limites de zones sur la parcelle N° 3210 du cadastre de la commune de Chêne-Bougeries en zone de verdure, zone de développement 4A et zone de bois et forêts ».
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

La séance est ouverte à 20h32 par Mme Armand, Présidente, qui souhaite la bienvenue à tous, particulièrement aux nouveaux élus qui se retrouvent pour la première fois dans la salle traditionnelle du Conseil municipal située dans la villa Sismondi. Elle annonce le dépôt d'une motion du groupe « Alternatives pour Chêne-Bougeries » transmise par courriel et qui sera traitée au point 6 de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal.

2. Communications du Bureau

Avant de passer aux communications proprement dites, la Présidente aimerait faire un petit rappel au vu des débats de ce soir et des prochaines séances. Ainsi, elle rappelle que les travaux des commissions sont confidentiels, ce qui signifie que lors d'un débat en séance plénière, on ne peut pas se référer à un document examiné en séance de commission ou relater les propos de quelqu'un. La Présidente rend donc attentif à la sérénité des débats, notamment de ce soir.

Puis, elle donne connaissance des courriers reçus, à savoir :

- Celui daté 7 septembre 2020, de M. Alain Burri demandant de pouvoir venir en séance plénière concernant le Plan Directeur communal avec un certain nombre de remarques et suggestions sur le document mis en ligne, mais qui n'était pas la version finale dudit Plan. Dans la mesure où la consultation publique du PDCom s'ouvre le 5 octobre, le Bureau a décidé de lire ces suggestions et remarques lors de la prochaine séance du Conseil municipal.
- Celui daté 25 juin de l'Association des communes genevoises (ACG) faisant part de toutes les décisions qui ont été prises lors de l'AG de la veille, soit le 24 juin 2020, et auxquelles le Conseil municipal peut faire opposition via une résolution jusqu'au 10 octobre 2020.
- En ce qui concerne les Président-e-s et Vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2021, la Présidente rappelle qu'elle a déjà fait part aux chefs de groupe du délai du 6 novembre pour transmettre les candidatures au Bureau, soit 4 personnes par local.
- Les membres du Conseil municipal sont invités par l'aéroport de Genève à un point de situation, le 5 octobre à 18h00 dans le Terminal 2. Cette invitation s'adresse à tous les conseillers municipaux du Canton. La Présidente tient à disposition des personnes intéressées les informations utiles.

[Arrivée de Mme Lamagat à 20h38]

- Enfin, la Présidente rappelle le vernissage de l'exposition « Chaise » à l'Espace Nouveau Vallon, le jeudi 1^{er} octobre à 18h30.

2.1 Nomination des membres du Conseil de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement et du-de la délégué-e auprès du Club Chêne-Bougeries

Nomination des membres du Conseil de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement.

La Présidente soumet la proposition faite par le Bureau, à savoir :

Groupe des Verts : M. Jean Le Guern

Groupe PLR : M. Olivier Urfer et M. Laurent Ischi

Groupe Alternatives pour Chêne-Bougeries : Mme Catherine Armand

Groupe PDC-Vert'libéraux : M. Philippe Angelozzi

Ces personnes rejoindraient les membres de la Fondation nommés par le Conseil administratif.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote.

- À l'unanimité, soit par 21 voix pour, les membres du Conseil municipal approuvent la nomination des 5 membres proposés.

Nomination du-de la délégué-e auprès du Club Chêne-Bougeries Natation.

La Présidente soumet la proposition suivante :

M. Gérard Jolimay (PDC-Vert'libéraux)

- À l'unanimité, soit par 21 voix pour, les membres du Conseil municipal approuvent la nomination de M. Gérard Jolimay.

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

La Présidente cède la parole à qui veut la prendre.

Pour la commission Cohésion sociale, Santé et Sports, Mme Bisanti informe que ses membres se sont réunis le 23 juin passé en présence de Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative. La commission a pris connaissance des activités du service social de la commune, présentées par Mme Jimenez, avant de débattre autour de la demande des commissaires de participer activement à l'attribution et l'audition des subventions octroyées aux associations actives dans le domaine de l'aide au développement et de l'action sociale. Même si ce débat n'a pas été conclu par un vote, le souhait de la majorité serait que cette démarche fasse partie des missions de la commission. Ensuite, les commissaires ont préavisé favorablement, et ce à l'unanimité, un projet de partenariat avec les TPG et la société TaxiPhone, afin de mettre en place une solution de mobilité destinée prioritairement aux aînés dans le cadre d'une phase test d'une année. Concernant le domaine des Sports, Mme Bisanti indique que la commission s'est réunie en date du 8 septembre 2020 en présence de M. Gross, Conseiller administratif. M. Rouiller, cofondateur de la start-up BoxUp, a présenté, à cette occasion, une solution en libre accès à du matériel sportif. De la même manière qu'un terrain de basketball est accessible librement au public, BoxUp permet d'accéder, 24h/24h et 7j/7 à du matériel sportif et de loisir de manière autonome et sécurisée, au seul moyen d'un smartphone. Si les membres de la commission ont montré de l'intérêt pour ce projet, il semble par contre prématuré à Mme Bisanti de se déterminer à ce sujet. En effet, elle entend au préalable réfléchir plus avant sur la politique sportive. La commission s'est également penchée sur la question du manque de piscines publiques, constatant que celle de Thônex ne répond plus aux besoins actuels engendrés par l'augmentation de la population. M. Gross, Conseiller administratif, a suivi les débats avec intérêt autour de ce constat, tout en faisant part de la difficulté de trouver un terrain qui permettrait la construction d'une nouvelle piscine. Enfin, la commission a préavisé favorablement, et à l'unanimité, le crédit de financement et d'investissement lié aux travaux de rénovation du terrain de football synthétique du Centre sportif de Sous-Moulin.

Pour la commission Finances et Contrôle de gestion, M. Wuarin, Président de la commission Bâtiments et Infrastructures, indique qu'une séance élargie aux membres de cette dernière a eu lieu le 3 septembre.

À cette occasion, les commissaires ont préavisé favorablement et à l'unanimité le crédit d'investissement figurant au point 6.1. de l'ordre du jour.

Pour le surplus, ils ont été informés des diverses solutions techniques envisagées en vue d'une réfection des façades de l'école primaire de la Gradelle.

Mme Mathez-Roguet, pour la commission Petite Enfance, Jeunesse et Ecoles, informe qu'une séance a eu lieu le 2 septembre en présence de Mme Garcia Bedetti. Ont été reçus Mme Martine Fugère et M. Grégoire Lager, responsables scientifiques au sein d'Animasciences, en vue du renouvellement d'une subvention communale. Durant la même séance a également eu lieu une présentation, par M. Fouchault, des activités du bureau de la Petite enfance. Mme Mathez-Roguet précise d'ailleurs que le procès-verbal de séance sera transmis à l'ensemble des commissaires pour que ceux-ci puissent prendre connaissance des différents points de discussion. Enfin, a été évoquée en fin de séance la question de la distribution de pains d'épices en brioche, sans huile de palme et non emballés dans du plastique. À cet égard, Mme Mathez-Roguet annonce que la Fondation Clairbois est d'accord de les préparer, le tout étant naturellement subordonné à la survenance de la fête de la Saint-Nicolas.

Pour la commission Culture, Mme Lambert indique que celle-ci s'est réunie une seconde fois, lundi 21 septembre, en présence de Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative et de M. Karr, Maire de la commune. A été reçue l'association LUMEN, association de droit suisse inscrite au Registre du commerce, dont le siège est à Genève. Sans but lucratif, cette association s'est constituée en novembre 2019 pour promouvoir la photographie et l'image, et plus particulièrement implanter puis faire fonctionner une maison de la photographie, éventuellement dans le cadre d'un partenariat public-privé. Par la voix de son président, M. Yves Hervieu-Causse, LUMEN a présenté son projet de maison de la photographie, conçu dans un mouvement de renforcement de l'Arc lémanique sur le plan culturel. C'est dire qu'il s'agit d'un projet ambitieux, dont l'objectif premier vise l'obtention d'un lieu permanent et approprié, capable d'abriter le projet musical en question. Dans ce contexte, l'affectation des parcelles n° 677, 1853, 2351 et 235 du cadastre communal, au sud du chemin de La Bessonnette, acquises par la commune au titre de terrain de réserve, suite au vote du crédit d'investissement et financement de CHF 24'800'000.- TTC, le 27 septembre 2018, a été évoquée. Cet ensemble de parcelles, actuellement situées en 5^e zone, totalise une surface de 16'552 m² en continuité directe avec les infrastructures de la commune. D'éventuelles futures contraintes ont toutefois été relevées au regard de la protection du patrimoine en ce qui concerne la maison « Gautier » et ses abords. Selon le projet de PDCom, dans sa version mise en ligne le 5 février 2020, "*La meilleure énergie est celle qui n'est pas consommée*" (p. 83 du document cité). Mme Lambert invite pourtant personnellement les commissaires à ne pas s'économiser et à considérer cette opportunité sans *a priori*. Il a d'ailleurs été convenu que le sujet sera repris en commission Culture pour poursuivre l'examen de ce dossier. Et pour continuer sur le thème de l'image, Mme Lambert informe le Conseil, que l'Assemblée des Éditions Chênoises, à laquelle les membres de la commission Culture ont été conviés, a eu lieu le 16 septembre dernier. À cette occasion, la Présidente des Editions Chênoises, Mme Isabelle Neuder, a lancé un appel à participer à la conservation de la mémoire chênnoise en confiant à l'association des photos anciennes, mais aussi des anecdotes et journaux, susceptibles d'enrichir ses futures parutions. Mme Lambert renvoie les membres du Conseil au site de l'association, sur lequel il est également possible de procéder à la commande de la dernière parution des Editions Chênoises, « Vilette », titre qui fait découvrir 37 photographies historiques et 5 prises de vue récentes en suivant le facteur de Thônex dans sa tournée pédestre.

M. Le Guern, pour la commission Territoire, Urbanisme et Mobilité indique que depuis la dernière séance du Conseil municipal, ladite commission s'est réunie à trois reprises et dont une de ces trois séances a, au demeurant, duré jusqu'à vingt-deux heures, ce qui reflète une activité estivale intense. Le 24 juin dernier, une séance a été consacrée aux questions en lien

avec le Plan Directeur Communal (PDCoM). Les questions étaient nombreuses, mais préparées et diffusées à l'avance, ce qui en a permis un traitement optimisé et la levée de tous les points obscurs qui pourraient persister en matière de compréhension et de portée réglementaire des dispositions prévues. Avec les réponses amenées, les différents groupes ont pu préparer pendant l'été les projets d'amendements à apporter au projet de PDCoM. C'est ainsi que le groupe PLR a proposé une quarantaine d'amendements, le groupe des Verts deux amendements, pour tenir compte de la modification du concept politique cantonal, survenu pendant ces mois d'été, l'une concerne la modification potentielle de l'art. 59 LCI, l'autre traite de l'évolution de la situation de la parcelle 3210 du cadastre communal. Tous ces amendements ont été examinés lors de la séance du 31 août 2020. À l'issue de cette dernière, une douzaine d'amendements ou corrections proposés par le groupe PLR ont été adoptés. Il a été décidé en août de conserver dans un premier temps le principe du maintien d'une zone 5 uniforme afin de préserver l'égalité de traitement entre communiens, ceci pendant le temps nécessaire à l'évaluation du processus de négociation de contreparties à l'octroi de dérogations. S'il venait à apparaître que les volontés de la commune n'étaient pas suffisamment prises en compte, il y aurait la possibilité de revenir à un autre système dans les deux ans à venir. Par ailleurs, a été décidée la modification automatique de la fiche concernant la parcelle du Moulanaï, si la résolution votée ce soir était adoptée. Dans le cas contraire, ladite fiche serait maintenue en l'état et cette disposition ferait l'objet d'un nouvel examen en commission. Enfin, lors de la séance du 7 septembre, la commission a étudié les différentes variantes proposées dans le cadre de l'initiative communale. Ce point-ci fera toutefois l'objet d'un exposé ultérieurement.

M. Ulmann intervient quant au journal « Le Chênois » et souhaite faire un rapide commentaire, sur demande de Mme Bauduccio, absente ce soir. À cet égard, il signale qu'un nouveau Bureau a été élu au sein du Comité. Il est par ailleurs demandé aux conseillers municipaux de faire connaître à la rédaction leurs envies quant au contenu dudit journal ou de faire part de leurs critiques, s'il devait éventuellement y en avoir, afin de pouvoir les répercuter auprès de la rédaction.

4. Communications du Conseil administratif

La Présidente passe la parole à M. Karr, Maire.

TERRITOIRE, PATRIMOINE BÂTI ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES

Dans la mesure où votre Conseil est saisi, ce soir, d'un projet de résolution relatif au devenir de la parcelle N° 3210 du cadastre communal, située dans le secteur Jean-Jacques Rigaud, mes communications relatives au domaine du Territoire, du Patrimoine bâti et du Village de Chêne-Bougeries seront relativement brèves.

Ainsi, concernant cette même parcelle, sachez qu'un courrier a été envoyé, lundi 21 courant, à M. Antonio Hodgers, Conseiller d'État en charge du DT, afin de l'informer des orientations retenues par la commission Territoire.

Concernant nos liens avec le Canton, notre Conseil a, par ailleurs, reçu *in corpore*, le 26 août, M. Sylvain Ferretti, directeur général de l'Office de l'urbanisme (DT), accompagné de Mmes Ariane Widmer et Anne Vuichard, respectivement directrice et cheffe de service au sein de cet office, ceci à leur demande expresse pour une première prise de contact avec les autorités communales.

Concernant notre projet de Plan directeur communal (PDCom) et comme vous l'a d'ores et déjà indiqué le Président de la commission Territoire, Urbanisme et Mobilité, M. Le Guern, je vous rappelle que des réponses détaillées ont été données, lors de la séance de commission du 24 juin 2020, aux diverses questions posées par le groupe PLR.

Par ailleurs, la séance de commission du 31 août, en présence de M. Marcos Weil du bureau Urbaplan, a été consacrée au traitement des divers amendements reçus.

La transposition de ces divers amendements est actuellement en cours, ceci en vue de la consultation publique qui aura lieu du 5 octobre au 5 novembre et de la séance d'information publique, qui aura lieu le 13 octobre à la salle communale. Le Conseil administratif n'a pas encore reçu le document consolidé. Le suspense reste donc total.

Concernant le Village de Chêne-Bougeries, j'ai rencontré, le 7 juillet, M. Bihi, directeur de la société JSS Real Estate Management SA, afin de traiter de la question des servitudes et échanges de parcelles, dans le futur espace public intérieur du Village.

Si la teneur du projet d'acte notarié y afférent ne pose pratiquement aucun problème, une issue négociée doit encore être trouvée concernant le montant de la soulte à verser par la commune, suite à une nouvelle appréciation - le terme est choisi à dessein, par les repreneurs du fonds immobilier Valrès.

Le Conseil administratif a par ailleurs renoncé à exercer le droit de préemption communal dans le cadre de la vente par M^{me} Delphine Oltramare Ressayguier, à Naef Participations Financières SA, Clivaz Entreprise Générale SA et M. Jean-Paul Clivaz, de la parcelle N° 1191 du cadastre communal.

Notre Conseil a également décidé de ne pas exercer le droit de préemption communal, suite à la vente à terme par la société Crédit Suisse Funds SA pour le compte du fonds Crédit Suisse 1a Immo PK, de la parcelle N° 266 sise au N° 18 du chemin de Grange-Canal, ainsi que dans le cadre de la vente à terme par M. Fereidun Ghanbari à la société Emilimmo SA de la parcelle N° 1147, sise au N° 60 du chemin De-La-Montagne.

Il en est, d'ailleurs, allé de même dans le cadre de la vente, par M. et Mme Markus et Michèle Funk, à la société VACIM SA, de la parcelle N° 3111, sise au N° 124 A de la route de Chêne, ainsi que dans le cadre de la vente à ces mêmes époux Funk à la société I-Form SA, de la parcelle N° 521, sise au N° 124 de ladite route de Chêne.

FONDATION COMMUNALE DE CHENE-BOUGERIES POUR LE LOGEMENT

Concernant la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement et tenant compte du fait que son Conseil de Fondation n'a pas pu être formellement constitué avant ce soir, le Conseil administratif a engagé la commune, en lieu et place de cette dernière, dans la signature d'un contrat provisoire jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, avec la régie Naef Immobilier Genève SA, adjudicataire du marché relatif à la gestion des bâtiments dont elle est propriétaire et de ceux qui relèvent du patrimoine financier communal, étant encore précisé que ces engagements seront repris par la Fondation, dans le cadre d'un avenant à signer le 1^{er} janvier 2021.

Pour la bonne forme et conformément aux dispositions de l'art. 8, let. a) des statuts de la Fondation, sachez que le Conseil administratif m'a formellement désigné, lors de sa séance du 1^{er} juillet 2020, en tant que magistrat faisant partie de droit du Conseil de cette dernière et que conformément aux dispositions de l'article 8, let. d) des statuts, l'Exécutif communal a désigné, lors de cette même séance, Mme Loraine de Chambrier et M. Philippe Solari, sortants, en tant que membres du Conseil de la Fondation.

Concernant la Bessonnette, tel que précisé en commission Culture lundi dernier, le Conseil administratif a décidé en début de législature qu'il serait préférable d'être fixé en amont sur les contraintes pouvant peser sur une utilisation de la maison et de la parcelle susmentionnée, avant de "tirer des plans sur la Bessonnette". Rappelons, à toutes fins utiles, que cette acquisition figure intégralement au patrimoine financier. À ce titre, cette parcelle et les bâtiments qui s'y trouvent font partie des biens dont la gérance a été confiée à la Régie Naef, qui s'occupe déjà des affaires courantes. Par ailleurs, le recensement architectural du Canton ayant identifié la maison et ses abords comme ayant un caractère particulièrement intéressant, la logique, parfaitement assumée, a été de solliciter l'État de façon volontaire et préliminaire pour une détermination sur les mesures de protection patrimoniales qui définiraient les possibilités et les limites d'affectation de cette maison, ceci avant d'envisager une occupation temporaire ou une transformation pérenne. Ces études sont en cours, et la commune participera activement, cas échéant par des compléments de mandat, à une détermination aussi rapide que possible, mais aussi lente que nécessaire, de la portée des mesures d'inscription à l'inventaire. Lors d'une séance de travail récente sur place, la conservatrice cantonale estime que la procédure peut être bouclée, avec notre concours, en moins de deux ans. Dans l'intervalle, je prie tous les esprits créatifs d'accepter que cette parcelle ne constitue pas un problème en quête d'une solution urgente et que la maison ne manque pas à ce point de perspectives qu'il faille se précipiter à la convoiter chaque semaine pour un usage ou pour un autre. Bref, pardonnez-moi l'expression, concernant la Bessonnette, la chasse n'est pas ouverte ! Nous travaillons sur cette parcelle et une fois les premières orientations de l'État étudiées et documentées par un architecte neutre et indépendant, mandaté par le Conseil administratif, une visite à l'attention des conseillers municipaux sera organisée sous la conduite dudit architecte.

BIODIVERSITE, PATRIMOINE NATUREL ET MOBILITE

Les membres de la commission Nature, Environnement et Biodiversité ont reçu, lors de leur séance du 29 juin, M^{me} Jenifer Schlup, chargée de projet au sein du service de l'Office cantonal de l'eau, pour une présentation du projet de renaturation de la Seymaz, au droit du pont CFF franchissant cette dernière, étant encore précisé que les coûts y afférents, d'un montant de CHF 860'000.-, seront pris en charge dans le cadre de l'enveloppe budgétaire dévolue au projet CEVA.

Concernant la mise en œuvre de la délibération intitulée « + 1000 arbres à Chêne-Bougeries », une rencontre a finalement pu avoir lieu au début de ce mois avec l'HEPIA, mandataire de la commune dans le cadre de ce dossier. J'étais accompagné, pour l'occasion, par mon collègue, M. Gross.

Au vu de la situation sanitaire liée à Covid-19, notre Conseil s'est un temps interrogé quant à un éventuel report de la prochaine conférence Nature et Environnement consacrée à la thématique des sols.

Cela étant, cette dernière aura bel et bien lieu comme prévu, le 30 septembre 2020, à la salle polyvalente de l'école primaire du Belvédère, ceci dans le plus strict respect des recommandations émises par le Service de la médecin cantonale. Vous avez, au demeurant, d'ores et déjà reçu, avant-hier, un courriel accompagné d'un flyer à ce sujet. Je vous encourage vivement à y assister car c'est une conférence à laquelle participeront des intervenants de très haut vol, qui vont nous parler d'un sujet assez méconnu, à savoir ce sur quoi nous marchons.

Concernant plus particulièrement le domaine de la Mobilité, notre Conseil a décidé de renouveler la commande de 10 cartes journalières CFF, valables à partir du 1^{er} janvier 2021, étant précisé que cette commande devra être effectuée d'ici le 31 octobre de l'année en cours, soit préalablement au vote du budget de fonctionnement communal 2021 par votre Conseil.

Notre Conseil a également décidé de continuer à promouvoir l'usage du vélo en allouant, dès le 14 courant, 50 subventions communales supplémentaires, d'un montant unitaire de CHF 250.-, ceci selon les conditions usuelles étant, toutefois, précisé que seuls les vélos ne dépassant pas les 25 km/h sont concernés puisqu'il s'agit d'encourager une mobilité véritablement active.

Cette décision s'inscrit au demeurant dans la stratégie des autorités cantonales qui visaient à mettre à disposition très rapidement des infrastructures cyclables pour accompagner le déconfinement afin de minimiser le report sur la voiture individuelle.

En lien avec la pacification du trafic dans le périmètre étendu des voiries communales, il m'a semblé opportun en ce début de législature de revisiter la décision d'abandon de la mesure à l'essai, qui limitait à 30 km/h le tronçon de la route du Vallon, compris entre la route de Chêne et le Foyer des aveugles. En effet, convaincu que cette mesure a significativement contribué à pacifier le trafic automobile au profit d'autres usagers de la route et au potentiel de le faire davantage à l'avenir avec des aménagements adéquats, j'ai souhaité réactiver ce dossier auprès de l'Office cantonal des transports (OCT).

Depuis le 18 août 2020, le réseau VéloPartage, exploité par la société Donkey Republic en partenariat avec Genèvevroule, propose 200 vélos en libre-service, dont 60 à assistance électrique, répartis sur plus de 145 stations dont au minimum une dans chaque commune participante.

Pour ce qui concerne plus particulièrement Chêne-Bougeries, une station est actuellement en place sur l'esplanade de la Mairie. Une deuxième devrait être prochainement installée dans le quartier de la Gradelle.

Le système est accessible soit avec une tarification à la carte, soit par le biais d'abonnements. Une offre de lancement, valable jusqu'à la fin du mois, permet notamment d'emprunter gratuitement un vélo pour de courtes durées. Les abonnements sont, en outre, valables pour n'importe quel réseau Donkey Republic dans le monde.

Le nouveau réseau genevois se développera, ensuite, par étapes sur le territoire de l'ensemble des 20 communes partenaires du projet, en vue d'atteindre une offre d'au minimum 650 vélos à l'horizon 2023.

Depuis son lancement, plus de 11'000 locations ont été effectuées sur le réseau, soit une moyenne de 3 locations par vélo et par jour.

Sur le plan statistique, je relève encore :

- ✓ que 56% des trajets sont effectués sur une distance comprise entre 500 m et 2 km ;
- ✓ que 55% des locations le sont pour une durée comprise entre 1 et 30 minutes ;
- ✓ et que 50% des locations ont lieu en fin de journée, soit entre 16 h 00 et 24 h 00.

DIVERS

Notre Conseil a décidé, conformément aux dispositions contenues à l'article 38 de la LSurv du 13 mars 2014, d'adresser un courrier à la Cour des comptes, afin que cette dernière se prononce quant à l'efficacité et l'efficacités du dispositif externalisé actuel relatif à la gestion de notre comptabilité communale. Par ailleurs, la portée de leur futur mandat a pu être précisée dans le cadre d'une rencontre avec deux représentants de la Cour, le 13 juillet.

Notre Conseil a également décidé de procéder à une révision du Règlement communal fixant les conditions de location de la salle communale, en y apportant une première modification, à savoir que priorité soit, désormais, clairement donnée aux communiens, subsidiairement, aux habitants des Trois-Chêne.

J'ai le plaisir de vous informer que le rapport d'activité communal, pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 mai 2020, sera en ligne demain 25 courant, sur une page dédiée de notre site Internet communal.

Comme les années précédentes, ce rapport se veut un résumé mentionnant, sur 119 pages tout de même, les points forts de la dernière année de la législature écoulée, ceci dans chacun des domaines d'activité.

Accompagné des comptes communaux consolidés au 31 décembre 2019, ce rapport bien évidemment est téléchargeable dans son intégralité.

Il sera également disponible sous forme « papier », sur demande expresse auprès du secrétariat de la mairie.

La Présidente passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET ÉCOLES

Animation au parc Stagni

Le parc Stagni s'est animé durant six après-midi, les 12, 13, 14, 19, 20 et 21 août, pour le bonheur des petits et grands de notre commune, avec la mise en place d'activités sportives et de divers ateliers d'animation organisés en collaboration avec la Ludothèque de Chêne-Bougeries et les Travailleurs sociaux hors murs, Chêne&Co, sans oublier la collaboration enthousiaste de jeunes de la région, rétribués en jobs ados, contribuant ainsi à favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

Au programme de ces belles après-midis ensoleillées : un atelier de création de marionnettes, des jeux géants animés par l'équipe de la Ludothèque, un atelier graff laissant libre cours à la création, des spectacles insolites dévoilant des instants de magie, ainsi que des activités sportives.

Une magnifique fresque décorative et à la fois interactive a été réalisée, durant le mois de juillet sous le préau couvert de l'école primaire de Chêne-Bougeries, par trois jeunes adolescents des Trois-Chêne, sous la houlette d'un jeune graffeur de Chêne-Bourg, Jairo Mugnai alias « World », ceci en collaboration étroite avec les TSHM Chêne&Co.

Cette fresque vise à mettre en scène des objets en lien avec l'école dans un décor mi réaliste, mi fantaisiste, en rappelant le symbole de notre commune, un chêne laissant percevoir son feuillage.

Avec au centre, une cage de but grandeur nature esquissée sur une page de bloc-notes scotchée au mur, permettant aux enfants de jouer au ballon.

La réalisation de cette œuvre s'inscrit dans le cadre du crédit d'investissement et de financement d'un montant de CHF 45'000.- TTC voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 juin 2015 en vue de travaux complémentaires à la création d'un terrain multisports dans le préau de l'école primaire dont il est question.

BuPE

215 enfants fréquentent nos SAPE depuis la dernière rentrée. Les taux d'occupation à ce jour sont les suivants :

1. EVE Nouveau prieuré 96.89%
2. EVE J-J. Rigaud 97.78%
3. EVE la Maternelle 99%
4. JE le Petit Manège 97.73% (100% pour le matin et 95.45% pour l'après-midi), ce qui est exceptionnel à cette période de l'année, ces chiffres sont habituellement obtenus au mois de janvier ou février.

Par ailleurs, la liste d'attente de notre BuPE comprend à ce jour 139 dossiers.

AFFAIRES SOCIALES

En raison des grandes incertitudes qui prévalent quant à l'évolution de la situation sanitaire, le Conseil administratif a jugé plus prudent de renoncer, cette année, à la traditionnelle sortie des aînés organisée par la commune.

Notre Conseil a décidé de répondre favorablement à une demande de Mme Anne-Marie Struijk-Mottu, Présidente du Conseil de Fondation de la Maison de Tara, consistant à pouvoir utiliser un à deux samedis par mois, jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, la salle dite de la « Colomba », située dans l'école primaire de Conches, dans le cadre de la formation de ses bénévoles.

Une séance plénière de la Plateforme de l'association des aînés de Genève aura lieu, lundi prochain 28 courant, à la salle communale, notre commune faisant partie des observateurs au sein de cette structure.

J'ai, par ailleurs, rencontré des représentants de la commune de Vernier, ce lundi 21 septembre, afin de discuter des tenants et aboutissants du projet « SeniorsPlus », dans le cadre duquel un soutien administratif à domicile est apporté aux personnes âgées de plus de 75 ans.

Concernant le bilan de la campagne canicule 2020, lequel sera effectué dans le cadre d'une séance qui aura lieu à la Direction générale de la santé, le 8 octobre prochain, sachez qu'aucun de nos aînés ne s'est inscrit auprès des services communaux concernés afin d'être contacté en cas de déclenchement de l'alerte.

Les subventions « Action sociale Genève » 2020 ont été attribuées à la fin de l'été. Un tableau répertoriant les associations en ayant bénéficié et décrivant les projets soutenus vous parviendra demain dans la journée.

Le Passeport Santé Rive gauche 2020 a réuni 42 personnes pendant l'été, dont 12 habitants de Chêne-Bougeries, auxquels se sont encore ajoutés 12 résidents des EMS Eynard-Fatio et du Nouveau Prieuré, ainsi que leurs accompagnants.

Une évaluation de cette édition 2020 est en cours, à travers une vingtaine d'entretiens menés auprès des divers participants, étant encore précisé que la fête de clôture a, malheureusement, dû être annulée.

Par ailleurs, et depuis la dernière séance de votre Conseil du 18 juin, l'Exécutif communal a préavisé favorablement **10** dossiers de naturalisations, concernant, au total, **13** personnes.

Et pour conclure ces communications concernant le domaine des Affaires sociales, sachez encore qu'il a été renoncé à organiser, cette année, la traditionnelle soirée qui a lieu à la salle communale en faveur des pensionnaires du Foyer « Au Cœur des Grottes ».

POLICE MUNICIPALE

Le « jardin de circulation », situé dans le préau de l'école primaire de Chêne-bougeries, utilisé par nos APM dans le cadre de leurs cours de sensibilisation à la sécurité routière destinés aux élèves a été réaménagé avec le concours de nos employés du service communal des Routes et Cimetière.

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement des parcs, promenades, jardins publics, places de jeux et préaux, dont vous avez toutes et tous été informées de la teneur, les horaires de travail de nos APM ont été modifiés durant la période estivale.

Ainsi, des patrouilles ont eu lieu dans les parcs les samedis de 11 h 00 à 22 h 00 et les dimanches de 11 h 00 à 14 h 30.

Par ailleurs, nos agents ont également été présents sur le terrain le samedi 1^{er} et le dimanche 2 août.

Notre Conseil a décidé d'émettre un préavis de principe défavorable, concernant la future installation de « food trucks » sur le domaine public communal, à l'exception de celui dans lequel s'inscrit le marché hebdomadaire organisé devant l'école primaire de Conches.

CULTURE

Les événements à venir

Pour sa traditionnelle exposition interactive d'automne, c'est la « **Chaise** » qui sera en vedette **à l'Espace Nouveau Vallon, du 2 au 25 octobre.**

Nous vous invitons, lors de son vernissage le jeudi 1^{er} octobre, à 18 h 30, et en présence de son concepteur et réalisateur Michel Delajoud de l'Amusée d'Annemasse, à venir découvrir de façon ludique, comment cet objet incontournable a traversé l'histoire de l'art.

À noter que comme de coutume, les journées sont réservées aux visites scolaires animées par notre fidèle équipe d'animation, dirigée par M^{me} Anne Déruaz-Lombard.

Le public sera, quant à lui, reçu les mercredis, samedis et dimanches après-midi, ainsi que tous les après-midis durant la semaine des vacances scolaires.

En prélude à son accueil en résidence à Chêne-Bougeries, **la Camerata Alma Viva collaborera avec l'Ensemble vocal de poche, à son concert inédit intitulé « Cinq », le samedi 10 octobre 2020, à la salle communale Jean-Jacques Gautier.**

« Cinq » proposera une progression des cinq rythmes vitaux, tout en conservant la particularité des deux ensembles, soit de jouer/chanter debout et sans chef.

À noter également que ce concert sera enrichi d'une création du compositeur genevois, Christophe Sturzenegger.

À noter également qu'une représentation scolaire sera donnée, le vendredi 9 octobre, pour les élèves de 6P à 8P de l'Établissement scolaire de Chêne-Bougeries.

Initialement prévu en avril dernier, c'est finalement **le vendredi 16 octobre 2020 que la salle communale Jean-Jacques Gautier** accueillera les plus grandes œuvres du poète russe avec « **Pouchkine en musique** », magnifique voyage en mots et en notes, interprété par Larissa Rosanoff, soprano, Irina Chkourindina, pianiste et Regina Bikkinina, actrice.

Initialement programmé au printemps également, **le Big Up'Band**, orchestre de jazz créé en 2015 par un ensemble professionnel et dynamique, sera accueilli pour la deuxième fois à Chêne-Bougeries pour une belle soirée live, qui aura lieu **le vendredi 30 octobre 2020, à 20 h 30, à la salle communale Jean-Jacques Gautier.** L'incontournable Stevie Wonder, plus grand auteur-compositeur-interprète de la soul musique, sera à l'honneur.

L'Orchestre des Trois-Chêne offrira au public, **le dimanche 8 novembre 2020, à la salle communale Jean-Jacques Gautier toujours,** un magnifique concert intitulé « **Carmen mascarade** », sous la prestigieuse direction d'Arturo Corrales.

Sachez encore que nonobstant les mesures de précautions sanitaires qui avaient dû être prises, nos « Concerts au Parc » des 9, 10 et 11 juillet, ont rencontré un franc succès.

Le professeur Walther Stahel, récipiendaire du Mérite chênôis 2020, a souhaité être honoré en petit comité, ceci à une date encore à déterminer, plutôt que dans le cadre d'une manifestation plus formelle, à l'instar de celle initialement prévue, mais reportée, en raison de la crise sanitaire.

J'ai, par ailleurs, rencontré, le 21 août, mes collègues administratifs délégués à la Culture des communes de Chêne-Bourg et Thônex afin d'entamer une réflexion quant au devenir de l'association 3 Chêne Culture, des Éditions chênôises et du journal « Le Chênôis ».

La Présidente passe la parole à M. Gross, Conseiller administratif.

BÂTIMENTS & INFRASTRUCTURES – PLAN CLIMAT COMMUNAL

Infrastructures routières :

Les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures seront informés, lors de leur prochaine séance prévue le 12 octobre, de la teneur du plan quinquennal 2021 – 2025 relatif à l'entretien annuel de nos voiries, établi par le bureau ERTEC, mandataire de la commune dans le cadre de ce dossier.

La route Jean-Jacques Rigaud et les chemins De-La-Montagne, de Grange-Falquet et de Grange-Canal n'ont, toutefois, pas été traités dans le cadre de ce plan, en raison de divers projets de réfection en cours.

Bâtiments scolaires :

Concernant nos écoles, Mme Caroline Desjacques-Privato, directrice de l'établissement scolaire de Chêne-Bougeries, a été reçue par le Conseil administratif, le 1^{er} juillet, pour une présentation de l'état d'avancement des projets d'agrandissement des écoles de Chêne-Bougeries et du Belvédère, sous forme de demi-groupes scolaires, ainsi que concernant les besoins en matière de locaux parascolaires, notamment à l'école primaire de la Gradelle, dont le devenir de la conciergerie a également été évoqué. Ces mêmes problématiques seront présentées par mes soins lundi 28 septembre au comité d'établissement des écoles de Chêne-Bougeries.

Concernant la piscine du Belvédère, divers travaux sont à envisager concernant l'étanchéité du toit surplombant le bassin et ses vestiaires adjacents.

Ces diverses problématiques seront examinées dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école primaire du Belvédère, ainsi qu'à la lumière du plan sectoriel cantonal des piscines publiques.

Suite à l'attribution du marché relatif à la restauration scolaire à la société Novae et vu la vétusté de certains équipements, des travaux et des acquisitions de matériel, pour un montant de CHF 49'553.15, ont été effectués au cours de l'été en vue de la rentrée scolaire, tel qu'indiqué lors de la séance de la commission Finances et Contrôle de gestion du mois de juin.

Sachez enfin qu'une solution de remplacement de la structure existante abritant le restaurant scolaire de Conches, laquelle est une installation provisoire, est également à l'étude.

Éclairage :

Concernant la demande des riverains pour un éclairage du chemin reliant, au bord de la Seymaz, le Pont-de-Ville à la rue de Chêne-Bougeries, la mise en place d'un éclairage ponctuel avec détecteurs est à l'étude.

À cet égard, je vous rappelle que ce cheminement ne relève pas du domaine communal et qu'une réunion devra donc être organisée avec les différentes parties prenantes afin de déterminer, entre autres, les participations financières des uns et des autres pour la remise en état des lieux.

Gestion des Déchets :

Un appel d'offres afférent au marché de collecte, transport et élimination des déchets a été publié sur simap.ch. À cet égard, je vous signale d'ores et déjà qu'il conviendra d'adapter notre règlement communal en la matière concernant, notamment, la problématique des déchets des entreprises.

Mme Wyss, Présidente de la commission Nature, Environnement et Biodiversité, ainsi que M. Marc Wuarin, Président de la commission Bâtiments & Infrastructures, et M. Gilberto, responsable de notre service des Routes et Cimetière, et M. Gaillard, Secrétaire général, m'accompagnent en tant que membres du jury de sélection mis en place dans le cadre de cette procédure. La décision d'adjudication sera prise par le jury dans la première quinzaine du mois de novembre.

Fontaines :

Comme vous avez pu le constater, la fontaine « Ode est Oû », située sur la place homonyme, a été remise en eau cet été, en renonçant désormais à son illumination. Cette dernière a été arrêtée à l'équinoxe d'automne. Des réflexions sont en cours concernant la simplification de sa structure au profit de simples jets d'eau permettant aux enfants d'en profiter l'été prochain. La fontaine du Rondeau des Bougeries est quant à elle restée à sec cet été, suite à un problème de fuite en sous-sol nécessitant une coupure d'eau. Malgré de nombreuses sollicitations auprès des SIG, responsables de l'alimentation de ce point d'eau, aucuns travaux de remise en état n'ont pu être effectués à ce jour, ce que nous regrettons vivement.

Centrale de chauffe à bois :

Des travaux, relatifs à l'installation de deux réservoirs tampons, visant à améliorer le cycle de production de chaleur de la centrale de chauffe à bois, située dans le « quadrilatère » de la mairie, ont été réalisés au cours de l'été pour un coût de CHF 38'000.- environ. Les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures seront invités à visiter cette centrale lors de leur prochaine commission.

Plan climat communal :

Le Conseil administratif a décidé d'adhérer à la Charte pour le climat et l'énergie, ce qui implique que la commune s'engage à diminuer de 10%, tous les 5 ans, les émissions de gaz carboniques.

Et pour conclure cette partie de mes communications, sachez encore qu'une préétude a été réalisée par la société Sunwatt, concernant le potentiel solaire des divers bâtiments du patrimoine administratif communal.

Ce dossier, qui doit encore être finalisé, sera, bien évidemment, présenté prochainement aux membres de la commission concernée afin de recueillir leur préavis de principe.

BIODIVERSITE – ESPACES NATURELS

Vous avez toutes et tous été informés de la teneur du règlement modifié des parcs, promenades, jardins publics, places de jeux et préaux du 15 mai 2014.

À cet égard, je vous rappelle les principales modifications apportées à savoir l'interdiction de consommation d'alcool et de produits psychotropes, l'interdiction de toute installation de mobilier privé, tel que des tables et des chaises ainsi que le camping sauvage, étant toutefois précisé que dans le cadre de manifestations communales, comme les concerts au parc par exemple, l'apport de sièges personnels restera possible.

Les feux et les barbecues sont également interdits, étant précisé que des agents de la société de surveillance privée Protectas ont dû intervenir après minuit dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5 juillet, des personnes ayant déverrouillé et utilisé les barbecues se trouvant dans le parc Stagni, dans lequel un début d'incendie s'est d'ailleurs déclaré le lundi 6 juillet suite au jet d'un mégot de cigarette au pied de la statue / totem en bois qui s'y trouve.

L'utilisation de postes radio, d'appareils de télévision ou reproducteurs de son est également proscrite.

Cela étant, ces diverses modifications réglementaires, à caractère à priori répressif, visent avant tout à renforcer le respect dû par le public à nos espaces verts.

Des panneaux informant nos communiens de ces diverses mesures ont bien évidemment été installés sur les divers lieux et une information a été mise en ligne sur notre site Internet communal.

Une rencontre a par ailleurs eu lieu avec un représentant de la société Everdis Sàrl afin de développer un nouveau projet de fleurissement du bac en acier corten situé devant l'entrée principale de la salle communale.

Dans l'attente d'un ensemencement écologique visant la mise en place d'une petite prairie fleurie, des copeaux ont été installés à titre provisoire.

La marre située dans le parc Stagni a, quant à elle, fait l'objet d'un agrandissement durant l'été, étant précisé qu'une floraison plus généreuse de ses alentours est prévue l'année prochaine.

SPORTS

Le contrat de fermage du restaurant « Trois communes » situé dans l'enceinte du CSSM, arrivant à échéance à la fin de l'année en cours, un appel d'offres sera lancé prochainement.

Réunis en séance le 8 courant, les membres de la commission Cohésion sociale, Santé et Sports ont reçu M. Franck Rouiller, pour une présentation des solutions présentées par la start-up BoxUp.

Ainsi, les frais inhérents à l'installation de trois de ces dernières, à des endroits encore à déterminer du territoire communal, ainsi que les frais d'entretien annuels y afférents, ont fait l'objet d'une inscription au projet de budget communal 2021.

FINANCES ET CONTROLE DE GESTION

En marge de la présentation de notre budget communal 2021 que j'effectuerai tantôt, je vous rappelle qu'un premier atelier de réflexion consacré à la comptabilité publique et animé par Mme la Professeurs Catherine Equey et M. David Hiler, ancien Conseiller d'État en charge du Département des Finances (DT) a eu lieu samedi 29 août et qu'un second atelier est prévu samedi 3 octobre de 9h à 12h30 à la salle communale.

Ce dernier sera suivi d'un repas.

Par ailleurs, un montant de CHF 577'936.- n'ayant pas encore été engagé à ce jour, en lien avec le crédit d'un montant de CHF 2'447'630.- initialement alloué par votre Conseil en vue de travaux d'aménagement des espaces extérieurs situés sur la parcelle n° 3189 dans le secteur Jean-Jacques Rigaud, devant l'immeuble de la Codha, le Conseil administratif a décidé d'étudier plus avant le lancement d'un processus participatif local en vue de procéder à d'éventuels aménagements complémentaires.

DIVERS

Sachez enfin qu'une convention de partenariat liant la commune à l'association Swiss Emergency Responders dans le cadre du programme Save a life a été signée à la fin du mois passé.

5. Présentation du budget¹

M. Gross annonce que le projet de budget qu'il va présenter sera transmis dès le lendemain à l'ensemble des conseillers municipaux. Il sera ensuite présenté en détail la semaine prochaine aux membres de la commission Finances et Contrôle de gestion.

Commentaires

Le projet de budget 2021 a été établi, d'une part sur les prévisions fournies par le Département cantonal des Finances (DF), et d'autre part sur la base des projections du groupe de perspectives économiques (GPE). Pour l'année 2021, une évolution positive du PIB au niveau

¹ Présentation projet de budget 2021

suisse et genevois est attendue, après une forte récession cette année, bien évidemment ; mais cette augmentation ne devrait toutefois pas permettre de compenser les pertes subies en 2020. Au plan des orientations politiques, le Conseil administratif a décidé de respecter la règle du 0.7% du budget attribué au domaine de la solidarité internationale, ceci conformément aux recommandations de l'OCDE. Il a également décidé de réintégrer un certain nombre de postes de concierges dans les établissements scolaires. Suite à la période COVID et à la demande du groupe Alternatives, le Conseil administratif a aussi décidé d'augmenter le montant des prestations sociales versées aux communiers. Enfin, deux nouveaux postes ont été inclus au budget, afin de faciliter la transition numérique de l'administration et accroître son efficacité. Ainsi, un-e chargé-e de communication sera engagé-e afin de moderniser les canaux de communication tant internes qu'externes de la commune. L'engagement d'un-e gestionnaire de projets et de chargé-e du système de contrôle interne et partant de la vérification de sa mise en œuvre est également prévu.

Chiffres à l'appui et selon les prévisions de l'État en ce qui concerne Chêne-Bougeries, la commune devrait pouvoir s'en sortir avec des recettes à peu près identiques à celles de l'année précédente. Quant aux charges, on observe une légère augmentation mais contenue. Celle-ci s'explique grandement par la création des postes mentionnés ci-dessus. On observe également une légère augmentation du montant des charges des biens et services. Pour rappel, les amortissements portent sur les investissements passés. S'agissant des contributions à des tiers, ces dernières sont à peu près stables. Il convient encore de relever une augmentation des subventions accordées.

Concernant la comparaison des charges, le tableau présenté fait état des comptes depuis 2007. Il convient par ailleurs de relever les résultats exceptionnels en 2018 (d'environ CHF 10 millions). En 2020, on s'attend à un équilibre entre les charges et les recettes.

Concernant les charges par fonction, la principale est celle relative à la sécurité sociale (CHF 7.5 millions). Viennent ensuite les différents services (CHF 5.1 millions) et l'imposition (CHF 4.2 millions). Ces chiffres seront examinés en détail en commission Finances et Contrôle de gestion.

Concernant les recettes fiscales, le même « trend » que pour l'année 2020 est conservé, avec toutefois une légère diminution du revenu de l'impôt. À noter que la commune est quasiment totalement dépendante des recettes fiscales liées aux personnes physiques (PP), les recettes provenant des personnes morales (PM) étant marginales. C'est une composante structurelle à Chêne-Bougeries, ce qui fait que la commune devrait être normalement peu impactée par la problématique RFFA.

Concernant l'évaluation de la valeur du centime, la tradition voulait qu'on procède à une légère surévaluation de cette dernière dans le cadre du budget, compte tenu du fait que les résultats des comptes annuels étaient toujours supérieurs aux évaluations de l'AFC. Au vu de l'incertitude liée à l'exercice 2020, le Conseil administratif a décidé de se rapprocher de la prévision de l'AFC tout en conservant néanmoins une marge supplémentaire de 2%, estimée raisonnable. S'agissant des PM, il n'y a pas eu de réévaluation des estimations communiquées par le DF, vu le faible montant considéré.

En ce qui concerne l'évolution du reliquat, ce dernier est en constante augmentation au cours des dernières années avec *in fine* une provision pour 2019 correspondant à 30% de CHF 25.9 millions, soit CHF 7'771'418. Quant aux amortissements, après une légère baisse en

2018, le montant est à nouveau à la hausse. Lorsque le tableau des investissements quadriennaux sera présenté et vu le nombre de ces derniers, la commune se retrouvera ces prochaines années avec des montants d'amortissement bien plus importants.

Concernant la procédure d'adoption du budget, M. Gross fait état des dates suivantes :

1^{er} octobre : séance de la commission Finances et Contrôle de gestion.

15 octobre : séance des commissions Réunies (avec au besoin une date de réserve le 27 octobre).

5 novembre : séance de la commission Finances et Contrôle de gestion.

12 novembre : vote du budget 2021 en séance plénière.

M. Gross termine son exposé en rappelant qu'il répondra aux diverses questions lors de la séance de la commission Finances et Contrôle de gestion du 1^{er} octobre prochain.

6. Propositions du Conseil administratif :

6.1. Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) - travaux de rénovation du terrain de football synthétique B : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 495'000.- TTC, soit 1/3 de CHF 1'485'000.- TTC).

La Présidente passe la parole à M. Gross pour la présentation de cette délibération.

À titre liminaire, M. Gross tient à rappeler quelques problématiques liées au Centre sportif de Sous-Moulin. Les crédits d'investissement sont votés dans les trois communes chénoises à parts égales, soit selon une clé de répartition d'1/3 par commune, ce qui, sur un montant total de CHF 1'485'000.- engendre une participation de CHF 495'000.- pour Chêne-Bougeries. La problématique de la nécessaire réfection du terrain de football synthétique a été abordée, non pas par une commission, comme il était de coutume, mais par deux d'entre elles, soit la commission Cohésion sociale, Santé et Sports et la commissions Bâtiments et Infrastructures, laquelle avait au demeurant été élargie aux membres de la commission Finances et Contrôle de gestion. Le résultat du vote a été des plus serrés, ... Concernant l'aspect financier et eu égard à la longueur des débats en séances de commissions, M. Gross dit demeurer à disposition des commissaires si ceux-ci venaient encore à avoir des questions.

La Présidente remercie M. Gross pour ces quelques précisions et cède la parole à M. Wuarin, qui a présidé la séance de la commission Finances et Contrôle de gestion élargie aux membres de la commission Bâtiments et Infrastructures du 3 septembre 2020.

M. Wuarin explique que la discussion a été relativement rapide. Il a été décidé d'accepter ce crédit.

La Présidente passe la parole à Mme Bisanti, Présidente de la commission Cohésion sociale, Santé et Sports.

Mme Bisanti annonce que la commission qu'elle préside a voté le préavis à l'unanimité.

La Présidente ouvre ensuite la discussion.

À défaut de questions, la Présidente procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN (CSSM) - TRAVAUX DE RÉNOVATION DU
TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE B : VOTE DU CRÉDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 495'000.- TTC, SOIT 1/3 DE CHF
1'485'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1, lettres e) et m) et l'article 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu que la durée de vie d'un terrain synthétique est estimée à 12 ans et que le terrain dont il est question a été aménagé il y a 16 ans,

vu que l'état général de ce dernier est considéré comme dangereux et qu'il nécessite une rénovation complète,

vu les possibilités de mettre en conformité l'infrastructure selon les directives de l'association suisse de football en vue de son homologation pour la 1^{ère} ligue,

vu l'analyse établie par la société TDSsport,

vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal du CSSM lors de sa séance du 26 février 2020,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres des commissions Finances et Contrôle de gestion lors de la séance du 3 septembre 2020, élargie aux membres de la commission Bâtiments et Infrastructures,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité par la commission Cohésion sociale, Santé et Sports, lors de sa séance du 8 septembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 495'000.- TTC (soit 1/3 de CHF 1'485'000.- TTC) afin de permettre la rénovation du terrain de football synthétique B du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) ;
- d'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence du montant du crédit voté afin de permettre l'exécution des travaux ;

- de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir cette dépense de CHF 495'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2021 à 2030 ;
- de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

6.2. « Résolution, au sens de l'art. 15A al. 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT, L 1 30), préavisant la transmission au Conseil d'État d'un avant-projet de loi proposant une modification des limites de zones sur la parcelle No 3210 du cadastre de la commune de Chêne-Bougeries en zone de verdure, zone de développement 4A et zone de bois et forêts ».

La Présidente cède la parole à M. Karr, Maire, pour présenter le sujet.

M. Karr rappelle que la question présentement posée est simple : subir ou agir. Il demande aux commissaires présents de se souvenir du mois de mars 2018, lorsque le peuple a répondu à la question de savoir s'il fallait déclasser les anciennes parcelles dites « Grosjean » de zone 5 en zone 4A. Réponse, non, à 53,4%. De même, la question de savoir s'il fallait implanter 11 immeubles jusqu'à 5 niveaux, autrement dit des rez + 4, de 268 logements et 1200 mètres carrés d'activité, là encore, non, cette fois-ci à 54,6%. Dès lors, la question centrale est devenue celle de savoir comment cerner, respecter et honorer la volonté populaire. La première réponse a été apportée quelques mois plus tard, par une motion des Verts de Chêne-Bougeries. Ces derniers demandaient l'acquisition de la parcelle sans expropriation pour l'affecter en une moitié rentabilisable sous forme de logements, dans le cadre du patrimoine financier communal, et l'autre, sous forme « non-rentabilisable », c'est-à-dire le patrimoine administratif communal, sous forme de zone de verdure. Cette motion avait été rejetée par le Conseil municipal d'alors, sous prétexte qu'il n'était pas possible d'envisager d'acheter un bien qui n'était pas proposé à la vente. La vision d'un développement modéré, qui prévoyait un remaniement cosmétique des plans écartés par le peuple avec un parc "timbre-poste" d'environ 2000 mètres carrés, en échange d'une augmentation de la hauteur des immeubles, a, le 24 juin 2018, à nouveau été rejetée par le Conseiller d'État en charge du dossier lors d'une séance de commissions Réunies. Chacun connaît la suite. Le Conseil administratif précédent a fait mine de vouloir le passage intégral de cette parcelle en zone de verdure tout en demandant finalement à ce que d'autres le souhaitent de façon à se dédouaner de toute obligation de financement. La sincérité négociable de cette proposition a été, on le sait, sanctionnée par les urnes.

Depuis le 2 juin 2020, le Conseil administratif a multiplié les démarches, sans succès à ce jour, en vue d'ouvrir les discussions pour acquérir tout ou partie des droits à bâtir de la parcelle n° 3210, tout en laissant en paix la famille historique d'agriculteurs sur sa parcelle n° 3211. De son côté, le Département a fait savoir au Conseil administratif qu'en raison d'une demande d'autorisation de construire en 5° zone, refusée par lui en novembre 2019 à titre conservatoire, ladite autorisation entrerait en force en novembre 2020 si aucun autre plan d'affectation n'était entre temps soumis à enquête publique. Le scénario de référence de cette parcelle est donc celui conclu dans la requête en autorisation de construire DP 18'225, soit 90 logements répartis sur l'ensemble de la parcelle, avec des gabarits tout à fait raisonnables, mais sans espace public, sans maintien du verger et avec peu d'aménagements pour

l'arborisation existante. Ce projet est contesté par le Département au motif "d'un gaspillage de sol" (sic). L'État envisage plutôt une zone de développement 3 sur l'ensemble des parcelles, avec le même nombre de logements que celui refusé en votation, mais dans des immeubles beaucoup plus hauts, soit de 9 niveaux, avec un indice d'utilisation du sol de 18% plus élevé encore que celui qui a été refusé par le souverain.

Lors de la séance de la commission Territoire, la première question posée par son Président relevait d'une question de principe : fallait-il ou non utiliser l'outil du droit d'initiatives communales en matière de changement de zones, ou bien fallait-il laisser faire. La réponse fut unanime : il fallait agir. Pour un grand nombre de personnes, le cœur voudrait, dans un quartier déjà très sollicité par divers projets, laisser un espace vert vierge de toute construction. M. Karr rappelle aux commissaires que ceux-ci ont l'opportunité, par leur droit de vote, de privilégier ce choix, qui placerait le curseur de développement sur zéro. Sous pression de l'échéance mentionnée plus haut, l'administration communale et les membres de la commission Territoire ont également évalué 3 autres variantes, chacune avec deux types de zones en plus du projet initial. Procédant par élimination, ce ne sont pas moins de 9 scénarii qui ont été décrits et quantifiés. Le Président de la commission passera plus tard en revue ces différentes hypothèses.

Pour le surplus, M. Karr rappelle qu'il y a quelques mois seulement, il était souvent question du nombre « d'après » pandémie, par exemple celui de l'agriculture de proximité. Il demande ce qu'il en reste aujourd'hui. En tant qu'interprète et relais de la volonté populaire, les commissaires ont la lourde tâche de demander au Canton d'envisager un autre avenir que les scénarii de référence précédemment évoqués quant à ladite parcelle. M. Karr précise qu'il ne s'agit pour l'heure que d'ouvrir une procédure, sachant que le tout reviendra aux commissaires pour préavis, après la survenance d'une enquête publique. Si le Département venait à trop s'écarter du message formulé par les commissaires, ceux-ci, respectivement la population, auront toujours la possibilité par la suite d'exprimer un avis négatif. L'espoir du Conseil administratif est véritablement d'être unis, aux côtés de l'ensemble des commissaires, de la population et des référendaires, de telle sorte à ne faire entendre qu'au travers d'une voie unique le message qui sera rendu à l'issue de la présente séance. Pour le détail de la proposition présentement évoquée, M. Karr cède la parole à M. Le Guern.

M. Le Guern rappelle que, lors de la séance du 7 septembre, la commission Territoire a étudié le projet de résolution précédemment évoqué par son préopinant. À ce titre, différentes variantes, annexées à l'ordre du jour, ont été proposées par l'administration communale. Il remercie, à cet égard, Mme Dubey et M. Casoni pour le travail effectué concernant l'établissement et la présentation des différentes solutions envisageables. Il est clair que les commissaires auraient préféré décider d'un principe d'affectation de la parcelle sans avoir à se prononcer sur un plan précis. Il est toutefois légalement impossible de procéder de la sorte. Au contraire, il est impératif de joindre un plan en annexe de la résolution. Pour ce faire, une approche successive, des questions générales jusqu'aux points particuliers de répartition des surfaces de la parcelle, a été adoptée.

Comme l'a précisé M. Karr, M. le Guern explique que la première question a été celle de savoir si la commune devait exercer son droit d'initiative par voie de résolution. À l'unanimité, la réponse a été favorable. D'autres choix ont toutefois été plus difficiles à effectuer. Certains commissaires préféraient, par exemple, défendre le projet qui correspondait le mieux à leurs aspirations, alors que d'autres cherchaient à proposer une

solution de compromis qui aurait à priori plus de chance de passer la rampe au niveau du Grand Conseil, bien que celle-ci ne corresponde pas à leur souhait personnel.

La seconde question portait, quant à elle, sur le fait de savoir s'il était judicieux de consacrer une partie de la parcelle à des logements, ou plutôt entièrement à une zone de verdure et d'espaces publics. Sur ce point, deux commissaires se sont prononcés en faveur d'une parcelle exempte de logements, tandis que 4 ont voté en faveur d'une parcelle à affectation mixte. Un commissaire s'est abstenu.

La question suivante concernait le type d'habitations à prévoir, entre zone 3, ou mixte de zone 3 et 4A, ou zone 4A uniquement sur la partie de la parcelle qui serait construite. À cette question, 4 commissaires se sont prononcés en faveur d'une zone 4A, tandis que 3 autres se sont abstenus.

Enfin, les commissaires ont eu à choisir entre les variantes correspondant aux critères retenus précédemment. Le choix s'est finalement opéré entre la variante 2 et une variante 3 modifiée, qui visait à retirer la ferme de la zone de développement. Finalement, 4 voix ont été exprimées en faveur de la version 2, et 3 voix en faveur de la version 3 modifiée. Bien qu'il y ait une différence entre les deux, le principe retenu est celui consistant à privilégier la mise en zone de verdure de toute la partie sud de la parcelle, car c'est à cet endroit précis que se situe le potentiel le plus important ainsi qu'une zone 4A au nord, qui elle permettrait d'avoir au moins autant de logements que la zone 5 qui était prévue initialement par le promoteur.

La Présidente remercie M. Le Guern pour son intervention et ouvre la discussion.

Questions / Remarques

M. Ulmann souhaite faire trois remarques quant au projet. Dès le départ et dès le moment où il a pris connaissance de l'opposition faite quant à la zone 4A, il dit avoir toujours pensé qu'il s'agissait d'une erreur que de vouloir freiner la volonté de l'État. Ainsi, en refusant le projet de construction tel qu'il avait été présenté, le risque était pris que l'affaire ne s'arrête pas là, et qu'un projet bien pire, soit celui de passer en zone 3, ne se concrétise. De son point de vue, c'est exactement ce qui est en train de se passer. Le vote qui a eu lieu n'a pas tenu compte du fait qu'un tel problème pourrait un jour survenir. Il n'empêche qu'il s'engage à soutenir la voix du peuple, raison pour laquelle, il a voté en faveur du projet tel qu'il a été présenté. Cela dit, 3 problèmes majeurs méritent, selon lui, d'être évoqués. Il y a tout d'abord celui de la densité. Le Président du Conseil d'État a justement rendu les meneurs de ce projet attentifs au fait qu'il est arrivé que le Grand Conseil ait, par le passé, refusé des projets dont la densité était inférieure à 0,85. Il s'agit donc d'un véritable problème politique. M. Ulmann dit ne pas savoir ce qu'il en est de l'acceptation politique par le Grand Conseil du projet présenté, dans la mesure où il n'est pas bon signe d'avoir des taux de densification aussi bas.

Le second problème a rapidement été évoqué par M. Karr et a déjà fait l'objet de nombreuses discussions en commission. Il s'agit de la question du coût. S'ajoute à cela la question de savoir qui aura le « Schwarzer Peter » à la fin. Techniquement, une expropriation matérielle du propriétaire est demandée. M. Ulmann rappelle rapidement qu'il existe des expropriations formelles et matérielles, celles-ci signifiant que le propriétaire demeure propriétaire, mais que ses droits sont diminués. Ici, il est souhaité qu'une partie du terrain ne soit pas constructible. Or, le propriétaire a le droit de construire. Ainsi, si ce droit lui est enlevé, l'État devra indemniser la valeur perdue. Il n'empêche que celui qui demande est en général celui qui paie. Aujourd'hui, il est impossible de déterminer combien la commune devra payer, quand

bien même cela ne fasse pas l'objet de la présente détermination. Le risque demeure toutefois très important et il s'agit d'un élément qu'il convient impérativement de garder à l'esprit, dans la mesure où la question d'un crédit se reposera très certainement plus tard.

Le troisième problème que M. Ulmann voit est le fait que la commune ne serait toujours pas propriétaire de la parcelle. À nouveau, il demande aux commissaires de garder cet élément en tête dans le cadre de la détermination qui va suivre.

Mme Pillonel avance qu'il est rare de regretter d'avoir un parc, mais qu'il est plus fréquent de regretter de ne pas en avoir. Elle doute que les commissaires ne souhaitent amputer le parc Stagni pour y faire construire des logements, raison pour laquelle elle demande de ne pas le faire pour le Moulanaï. Le rôle des espaces verts est unique et irremplaçable, tant sur le plan social qu'environnemental. La présente décision concerne les générations futures. Toutes se réjouiront qu'en 2020, il fût décidé de leur laisser de l'espace. Ces trois dernières années, la politique du Département du Territoire (DT) a été à de nombreuses reprises décriée et reniée par la population en raison des coupes d'arbres, des destructions de bâtisses historiques et des déclassements de parcelles en vue de densifier. Ceci démontre que la sensibilité de la population a évolué récemment, et que la réflexion avance suite au constat que des constructions de logements à Genève ont enlaidi le Canton, tout en resserrant l'espace disponible. En parallèle, plus de 200'000 mètres carrés de bureaux sont vides. Ce chiffre ne va cesser d'augmenter, le télétravail étant désormais entré dans les mœurs. Le Canton peut aussi avoir une politique plus active pour transformer ces espaces en logements, ce sans péjorer la commune de Chêne-Bougeries. L'objet de la présente détermination correspond à la dernière parcelle libre de construction. La densification de ce secteur est en effet très forte depuis de nombreuses années. Celle-ci est vouée à se renforcer, notamment avec la surélévation des immeubles du chemin De-La-Montagne, ainsi qu'avec la construction d'un immeuble supplémentaire à l'emplacement de l'actuelle Coop. De plus, la zone 5 voit tous ses immeubles construits sur 3 niveaux. À terme, tout le nord de la commune sera drastiquement modifié.

S'agissant de la mobilité, Mme Pillonel souhaite rappeler l'existence future de 2'600 logements, prévus pour 2030, qui malgré l'essor de la mobilité douce, augmenteront le flux de voitures. Il est vrai que la population s'est prononcée contre le déclassement de cette parcelle en 2018 et contre un projet de PLQ. Fin 2019, le Conseil administratif a écrit au Conseil d'État pour demander la mise en zone de verdure de cette parcelle. C'est justement dans ce cadre que le Conseil municipal est tenu de se déterminer. Une proposition d'aménagement doit être déposée avant novembre. Au nom du groupe Alternatives, Mme Pillonel juge toutefois étonnant de s'autocensurer par peur des remontrances du Grand Conseil. Le choix de densifier en zone 4 pour éviter la zone 3 est un choix dont il est impossible de juger le caractère raisonnable. Mme Pillonel demande ainsi pourquoi ne pas se montrer plus combatif et audacieux en présentant la version la plus pure.

Quant aux considérations financières, Mme Pillonel encourage chacun à tenir compte du fait qu'une densification coûte cher. La position du groupe Alternatives est que la population a besoin de logements dont les loyers sont abordables. Pour ce faire, la construction de logements communaux est privilégiée. La commune dispose justement de parcelles qui pourraient répondre, à moyen ou à long terme, à ce besoin. Outre les logements à loyers abordables, la population a également besoin d'espaces verts. La cohésion sociale et la qualité de vie augmentent grâce à de tels lieux. Mme Pillonel se dit ainsi favorable à la construction de tels logements seulement si les infrastructures communales permettent d'accueillir correctement de nouveaux habitants, chose qui n'est aujourd'hui pas le cas.

Il a également été pris acte de la volonté populaire à Chêne-Bougeries de ne pas déclasser la parcelle en zone 4. Mme Pillonel demande ainsi si le fait de revenir devant la population avec une zone 4 ne risquerait pas d'être perçue comme un affront. Le groupe Alternatives a ainsi l'intention de respecter la volonté populaire, pour la démocratie et pour le bien-être de la population, en demandant au Conseil administratif de proposer au Conseil municipal de voter sur une résolution portant sur le déclassement du Moulanaï en zone de verdure et d'infrastructures publiques.

Pour M. Messerli, il est évident qu'il était attendu bien plus du projet présenté, notamment quelque chose de plus proche de la volonté des habitants de la commune. L'analyse se doit d'être globale. La demande de création d'une zone de forêt va dans ce sens. La demande d'une zone de verdure sur la moitié de la surface restante va dans le sens d'une recherche d'un compromis acceptable par les différentes parties. Cela n'est pas gagné d'avance. Il n'empêche qu'avec un vote le plus univoque possible pour annoncer au Canton que les habitants souhaitent et ont besoin d'un projet de ce type, les chances seront plus importantes. M. Messerli rejoint pour le surplus la position de M. Ulmann et se dit d'avis qu'un travail important devra être réalisé vis-à-vis des députés au Grand Conseil. Pour ces différentes raisons, les Verts de Chêne-Bougeries voteront favorablement la résolution et cet avant-projet de loi, et invitent les autres groupes à les suivre.

M. Ulmann souhaite savoir si une discussion est en cours, à tout le moins prévue, avec les partis cantonaux. Il demande ainsi au Conseil administratif si celui-ci a pris contact avec lesdits partis représentés au Conseil d'État pour avoir une idée de la température politique concernant la réceptivité du projet considéré.

M. Karr explique que ces contacts n'ont pas eu lieu et sont à venir, une fois que le Conseil municipal se sera prononcé sur la question. Il n'appartient pas à chacun des groupes de contacter les siens. Il fait notamment référence aux relais politiques pour Chêne-Bougeries au Grand Conseil, qui sont ceux qui ont réservé le pire accueil à la commune quant aux questions de densification par le passé. Il explique d'ailleurs que la première question qui lui avait été posée par l'un des députés du groupe socialiste à son arrivée au sein de la commission de l'aménagement du Grand Conseil était de savoir si Chêne-Bougeries disposait ou non d'une bonne clinique, pour offrir, avec le denier communal, une vasectomie gratuite à l'ensemble de la population communale, de sorte à ne plus porter atteinte au problème de logement. M. Karr insiste sur la question de l'unité. Peu de gens seront entièrement satisfaits du vote du jour. Il n'empêche qu'à l'issue de ce dernier, il appelle à l'unité, pour avoir de meilleures chances auprès du Grand Conseil. Il serait en effet trop risqué d'arriver avec une discorde. Pour terminer, M. Karr s'adresse à Mme Pillonel, qui souhaite selon lui un amendement. Un tel amendement peut être proposé au Conseil municipal et devrait alors être voté préalablement au vote de la résolution en tant que telle.

Mme Lamagat demande si le Conseil administratif a eu l'occasion d'essayer d'acquérir la parcelle.

M. Karr explique qu'une série de démarches a été entamée pour tenter d'ouvrir les négociations, sans succès. Il n'exclut toutefois pas le fait que cela change après la détermination du Conseil municipal sur la question. Il rend néanmoins sa préopinante attentive au fait qu'une offre bien plus alléchante et rentable que ce que pourrait proposer Chêne-Bougeries a été faite au promoteur de la parcelle, ce qui explique pourquoi celui-ci ne

soit pas pressé d'ouvrir les négociations avec la commune. Il dit toutefois ne pas perdre espoir d'une issue favorable.

Mme Lambert demande à connaître le souhait que M. le Conseiller administratif formule quant au vote sur lequel les commissaires sont présentement amenés à se prononcer.

M. Karr indique que le Conseil administratif n'a pas pris position sur l'option à retenir concernant ce vote. Lui-même s'est exprimé en filigrane sur ses préférences personnelles dans sa déclaration préliminaire. Il se sentirait toutefois plus à l'aise d'aller négocier auprès de la commission du Grand Conseil avec un membre de chaque groupe politique, à savoir M. Ulmann, Mme Pillonel et un-e représentant-e du groupe PDC-Verts'libéraux. Il souhaiterait également être équipé d'un message d'unité. Il fait remarquer que la commune n'a pas le choix de toutes les cartes. Il s'agit d'affaires immobilières sérieuses et coûteuses, avec des enjeux financiers gigantesques et une situation de tension par rapport à un trop-plein de constructions. Le développement du canton est un véritable problème, mais il semblerait qu'il n'y ait pas aujourd'hui de volonté majoritaire pour limiter ce développement. Une solution d'équilibre doit être trouvée à Chêne-Bougeries. L'Exécutif portera la solution votée lors de cette séance. M. Karr rappelle que M. Ulmann a souligné que certaines options sont plus faciles et plus recevables du point de vue cantonal. Il se demande néanmoins s'il faut s'autocensurer, comme l'a fait remarquer Mme Pillonel.

M. Ulmann rétorque qu'il ne faut pas s'autocensurer. Le problème est avant tout technique. Le projet de M. Hodgers a été lancé et il appartient donc à la commune de faire la bonne offre, sinon c'est terminé. Concernant WestPark, M. Ulmann s'enquiert si le refus de vendre est lié au principe de vendre à une commune ou à une question de prix. Selon lui, si la commune met le bon prix, elle obtiendra la parcelle. Par ailleurs, il propose volontiers son aide pour les négociations. Il souligne toutefois qu'il est plus facile de défendre un dossier consistant.

M. Empeyta estime que la question, ce n'est pas l'argent. La question, c'est d'avoir une idée, un espoir et d'apprendre ensemble à gérer l'incertitude et à la partager. Il invite tout le monde à entendre ce soir Mme Pillonel dans sa sensibilité, car elle parle comme les communiens quand ils vont voter. Il ne faut pas brûler les étapes. Il faut également garder en tête que pour finir, c'est toujours le peuple qui décide. Le référendum cantonal est également un scénario tout à fait possible.

Mme Pillonel propose de reformuler la phrase comme suit :

« de transmettre au Conseil d'État un avant-projet de loi proposant une modification des limites de zones sur la parcelle N° 3210 du cadastre de la commune de Chêne-Bougeries en zone de verdure et d'équipement public, tel que présenté dans la variante 1 ».

M. Karr fait remarquer que la variante 1 ne comporte pas de zone d'équipement public. La partie dite « projet alternatif », qui a été schématiquement indiquée sous le point 2 et qui accompagnait la votation populaire, comporte une zone de verdure et d'équipement public. Il ajoute qu'il faudrait indiquer dans l'amendement le nombre de m² pour chaque zone, afin que la délibération puisse s'y référer précisément en cas d'acceptation de l'amendement.

Mme Pillonel souligne que l'essentiel est de pouvoir aménager une crèche modulable et des jeux sur la zone de verdure. Elle ne peut toutefois pas décider seule du nombre de m² par zone.

M. Karr propose que quelques minutes de pause soient prises pour que les uns et les autres puissent débattre et formuler leurs propositions.

Suspension de séance à 22h33.

Reprise de la séance à 22h43.

Mme Lamagat revient à l'intervention de M. Ulmann et fait remarquer qu'il n'est pas tout à fait exact que tout a un prix, vu les taux d'intérêt presque nuls proposés par les banques. La situation financière actuelle fait que si elle était promoteur, elle préférerait construire et toucher 5% de rente sur ses loyers que devoir payer 0.5% d'intérêts négatifs chaque mois sur son argent déposé à la banque.

M. Messerli relève que le texte de l'amendement n'étant pas clarifié au moment de la suspension de la séance, il était difficile pour son groupe de prendre position. Il demande donc que l'amendement soit lu et que la séance soit ensuite une nouvelle fois suspendue.

La Présidente donne lecture de la proposition d'amendement formulée par Mme Pillonel :

« de transmettre au Conseil d'État un avant-projet de loi proposant une modification des limites de zones sur la parcelle N° 3210 du cadastre de la commune de Chêne-Bougeries en zone de verdure de 18'831 m² et zone d'équipement public de 7'692 m², en application de l'art. 15A al. 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT, L 1 30), en se référant à la variante N° 3 dans laquelle la partie dédiée au logement est intégralement remplacée par l'équipement public. »

La Présidente précise que la surface de la zone d'équipement public a été additionnée à celle de la zone de verdure sur la variante 3, et la partie du nord dédiée au logement a été transformée en zone d'équipement public.

M. Carmalt s'enquiert si la zone de bois et forêts disparaît dans l'amendement.

Mme Pillonel répond qu'elle est existante dans la variante 3. La conservation de ce cordon est de toute façon une obligation résultant de la législation fédérale.

M. Karr précise que lors d'une modification du régime des zones, il est obligatoire de se mettre en conformité avec l'état existant du bien-fonds. L'état existant étant un Nant, la zone de bois et forêt doit être conservée. Il estime que cette zone de bois et forêt restante doit être indiquée dans la délibération ou l'amendement.

La Présidente propose d'ajouter :

« en zone de verdure et zone de bois et forêt de 18'831 m², zone d'équipement public de 7'692 m² ».

Mme Pillonel relève que la zone de bois et forêt fait 2'878 m² selon le plan, il faut donc l'ajouter aux 18'831 m² de la zone de verdure. La surface totale se monte donc à 21'709 m².

A la demande de M. Messerli, la Présidente suspend à nouveau la séance.

Suspension de séance à 22h54.

Reprise de la séance à 23h03.

M. Gaillard donne lecture de l'amendement proposé :

le Conseil municipal décide

« de transmettre au Conseil d'État un avant-projet de loi proposant une modification des limites de zones sur la parcelle N° 3210 du cadastre de la commune de Chêne-Bougeries en zone de verdure et zone de bois et forêt sur une surface de 21'709 m² et en zone d'équipement public sur une surface de 7'692 m², en application de l'art. 15A al. 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT, L 1 30). »

M. Karr fait remarquer que la zone de bois et forêt telle qu'elle est quantifiée mord sur des parcelles situées de l'autre côté du Nant du Moulanaï. Il donne la parole à M. Casoni.

M. Casoni confirme que la zone de bois et forêt est formée actuellement d'un ensemble de parcelles.

M. Karr propose de lister les m² pour la zone d'équipement public et la zone de verdure, et de parler de solde pour la zone de bois et verdure. Par ailleurs, il insiste sur la nécessité de faire référence à un plan. Il faut qu'Urbaplan sache exactement ce qu'il doit dessiner, sinon la délibération risque d'être invalidée par le Canton.

M. Karr propose donc de préciser :

« selon le découpage de zones figurant en variante 3, la zone d'équipement public se substituant à la zone de développement 4A. »

Mme Lambert relève que l'équipement public avait été localisé au bas de l'image. Elle demande s'il y avait une pertinence pour cette localisation.

M. Le Guern explique que la version 3 prévoyait une zone de logements au nord. Comme dans cette nouvelle configuration il n'y a plus de logements, cette zone est dévolue à de l'équipement public.

Mme Pillonel ajoute qu'il lui semblait pertinent de placer de l'équipement public aux abords des arrêts de transports publics et des habitations.

M. Gaillard redonne lecture de l'amendement :

« de transmettre au Conseil d'État un avant-projet de loi proposant une modification des limites de zones sur la parcelle N° 3210 du cadastre de la commune de Chêne-Bougeries en zone de verdure sur une surface de 18'831 m² et en zone d'équipement public sur une surface de 7'692 m², le solde en zone de bois et forêt, ceci selon le découpage figurant dans la variante 3, la zone d'équipement public se substituant à la zone de développement 4A, en application de l'art. 15A al. 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT, L 1 30). »

La Présidente passe au vote de l'amendement ainsi formulé.

- **L'amendement est refusé par 7 voix pour, 6 abstentions et 8 voix contre.**

M. Karr comprend le dépit de ceux qui n'ont pas été entendus, mais quelle que soit la décision, il estime qu'il faut essayer de trouver une unité. Il relaye l'invitation aux membres des différents groupes de faire délégation avec des membres du Conseil administratif pour défendre cette proposition devant le Grand Conseil. Il rappelle que le Grand Conseil garde la liberté, dans le cours de ses discussions, de modifier encore la proposition d'initiative communale. Il souligne finalement que les découpages tels que prévus sur la variante sont encore susceptibles de modifications à l'intérieur des périmètres. Ces propositions fixent des maxima de développement. La répartition n'est pas fixée par le régime des zones. Il restera ensuite à réaliser tout un travail d'urbanisme et d'architecture, si possible de manière représentative.

La Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

« RÉSOLUTION, AU SENS DE L'ART. 15A AL. 3 ET 4 DE LA LOI D'APPLICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (LALAT, L 1 30), PRÉAVISANT LA TRANSMISSION AU CONSEIL D'ÉTAT D'UN AVANT-PROJET DE LOI PROPOSANT UNE MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES SUR LA PARCELLE N° 3210 DU CADASTRE DE LA COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES EN ZONE DE VERDURE, ZONE DE DÉVELOPPEMENT 4A ET ZONE DE BOIS ET FORÊTS »

Vu l'article 30A, alinéa 1, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 15A, alinéas 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (**LaLAT, L 1 30/**),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 19 voix pour et 2 voix contre,

de transmettre au Conseil d'État un avant-projet de loi proposant une modification des limites de zones sur la parcelle N° 3210 du cadastre de la commune de Chêne-Bougeries en zone de verdure, zone de développement 4A et zone de bois et forêts, en application de l'art. 15A al. 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT, L 1 30)

7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

7.1 Motion du groupe Alternatives pour Chêne-Bougeries

La Présidente donne lecture de la motion :

Soutien aux réfugiés du camp de Moria sur l'île grecque de Lesbos

La Confédération n'ayant à ce jour accepté que 53 réfugié-e-s des îles grecques, les villes de Zurich, Genève, Lausanne, Berne, Bâle, Lucerne, Winterthur et St-Gall ont lancé un appel demandant toutes à la Confédération de faire davantage pour mettre fin à la détresse dans les îles de la mer Egée et se sont déclarées prêtes à accueillir des réfugié-e-s. Hélas, les autorités fédérales ne sont pas entrées en matière.

Une semaine après l'énorme incendie au camp de réfugiés de Moria, près de 4'000 familles avec des enfants sont toujours sans abri ni protection suffisante. La Suisse prévoit à présent d'accueillir une petite vingtaine de filles et de garçons, des mineurs non accompagnés (MNA). Ces enfants avaient déjà connu la faim et la violence dans leur pays d'origine. Beaucoup d'entre eux étaient traumatisés à leur arrivée au camp de réfugiés en Grèce. Les mauvaises conditions de vie qui régnaient au camp de Moria représentent un coup du sort supplémentaire. Ils ne savent ni ce qu'ils vont devenir, ni où ni quand ils seront transférés. Cette incertitude a des conséquences psychiques et émotionnelles lourdes.

Pour inciter la Confédération à se montrer plus généreuse, le plus grand nombre de petites villes et de communes doivent à présent faire entendre leur voix. Plus elles seront nombreuses, plus il y a des chances que le Conseil fédéral change d'avis et agisse enfin de manière humaine. La ville de Delémont vient de montrer l'exemple en signant l'appel des grandes villes.

Les conseillers municipaux soussignés invitent le Conseil administratif de la Ville de Chêne-Bougeries à :

- Répondre favorablement à la demande de soutien financier de la part d'associations accueillant dans le Canton de Genève et notamment dans les trois communes chénoises des réfugiés mineurs des îles grecques.
- Communiquer publiquement cette ferme intention au Conseil fédéral.

Pour le groupe Alternatives

Catherine Armand, Céline Pillonel, Tina Bisanti

La Présidente passe la parole à Mme Bisanti pour présenter le sujet.

Mme Bisanti remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette motion. Elle donne lecture d'un communiqué de presse d'Amnesty International :

« Le Conseil fédéral s'est prononcé aujourd'hui pour l'envoi de matériel humanitaire à Lesbos et consent à l'accueil de 20 mineurs non-accompagnés suite à l'incendie qui a ravagé le camp de réfugiés de Moria. Amnesty International estime que cette mesure doit être

complétée sans délai par l'accueil d'un important contingent de réfugiés. Dix pays, dont la Suisse, vont accueillir quelque 400 migrants mineurs non accompagnés, évacués de l'île grecque de Lesbos après l'incendie gigantesque du camp de réfugiés de Moria. Mais l'accueil de ce contingent infime de mineurs réparti entre dix pays (la Suisse en accueillera 20) est totalement insuffisant au regard des quelque 12'500 personnes qui ont perdu leur toit suite à l'incendie. Hier, plusieurs villes de Suisse ont appelé le Conseil fédéral à organiser une conférence nationale afin d'accueillir au plus vite des réfugiés du camp de Moria. Que plusieurs grandes municipalités se déclarent ainsi prêtes à accueillir des réfugiés est un signal significatif de solidarité. Le Conseil fédéral doit y répondre sans délai par un geste politique fort en prenant l'initiative d'accueillir un important contingent de réfugiés ».

Mme Bisanti indique que la commission Cohésion sociale, Santé et Sports va recevoir les associations qui accueilleront des réfugiés mineurs. Elle souhaite donc communiquer publiquement cette ferme intention de la commune de Chêne-Bougeries.

Mme Gache comprend le principe, mais ne comprend pas très bien la teneur de la motion. Celle-ci demande un soutien financier, alors qu'il s'agit plutôt de demander l'accueil d'un plus grand nombre de migrants.

Mme Bisanti confirme que la commune doit demander à la Confédération, comme les autres villes, d'accueillir plus de réfugiés. Toutefois, la commission Cohésion sociale, Santé et Sports doit aussi répondre à la demande des associations qui accueillent déjà des réfugiés.

M. Wuarin indique que la formulation de la dernière phrase le dérange : « *répondre favorablement à la demande de soutien financier de la part d'associations ...* ». Cette formulation implique que la commune doit répondre favorablement à la demande de n'importe quelle association, peu importe sa manière de fonctionner, sa transparence, ses comptes et le montant demandé. S'il devait reformuler le texte de la motion, il supprimerait cette phrase concernant le soutien financier. Ce qui est demandé aujourd'hui, c'est qu'une déclaration d'intention soit adressée au Conseil fédéral, pour l'inciter à accueillir davantage de migrants.

M. Ulmann soutient cette motion, car la situation des réfugiés est vraiment dramatique. Malheureusement, il estime qu'elle n'est pas à la mesure du problème. En effet, il y a 450 millions d'habitants dans l'UE (y compris la Suisse) et 5 millions de réfugiés syriens. Il y a donc potentiellement 1 réfugié pour 80 habitants. En ramenant ce nombre aux 12'500 habitants de Chêne-Bougeries, cela signifierait l'accueil de 155 réfugiés pour que la commune prenne sa part du fardeau. Il faudrait alors disposer de 40 logements pour des familles. Par ailleurs, les nourrir, engendrerait des coûts d'environ CHF 5 millions. M. Ulmann indique qu'il est en faveur de l'accueil d'un certain nombre de réfugiés. Toutefois, il est énervé par cette politique symbolique consistant à annoncer des actions d'assistance, alors que face à l'ampleur des besoins il n'y a plus personne pour les aider vraiment.

Mme Pillonel relève que c'est la Confédération qui gère l'accueil des migrants et qui les « distribue » à travers les cantons, les villes et les communes. Il s'agit ici de déclarer que, si cela arrive, Chêne-Bougeries est disposée, non pas forcément à proposer des logements, mais à aider les associations qui rayonnent autour des migrants et qui offrent leur soutien à l'accueil et à l'intégration. Il s'agit d'annoncer à la Confédération que Chêne-Bougeries s'aligne avec les villes qui ont déjà fait cette déclaration et que Chêne-Bougeries est une

commune accueillante, bienveillante et soutenante face à la détresse humaine. Il s'agit finalement de déclarer qu'elle accueillera favorablement et étudiera avec bienveillance les dossiers des associations en vue de les aider financièrement dans leur mission et dans leur rôle.

M. Wuarin propose une reformulation des deux derniers paragraphes :

« communiquer publiquement son intention au Conseil fédéral de soutenir une augmentation de l'accueil en Suisse des migrants en provenance du camp de réfugiés de Moria. »

Selon M Wuarin, l'aide financière va de soi.

Mme Pillonel se méfie un peu de ce qui va de soi. Elle préfère quand même mentionner clairement qu'en cas de demande d'une ou de plusieurs associations qui œuvrent sur le terrain auprès des migrants, Chêne-Bougeries sera disposée à étudier leur demande de financement.

Mme Heiniger fait remarquer que Chêne-Bougeries aide déjà les associations qui œuvrent auprès des requérants d'asile et des réfugiés dans la région des Trois-Chêne. Toutefois, ce ne sont pas les associations qui offrent logement et nourriture. C'est l'Hospice général qui s'occupe de cela. Et le problème est que l'Hospice général ne trouve pas de logements pour accueillir des réfugiés. En vue d'une action concrète dans cette cause, la commune pourrait s'engager, si la Confédération devait accueillir davantage de migrants, à mettre à disposition de l'Hospice général des logements, ceci dans la mesure du possible. La commune pourrait aussi fournir une aide à l'intégration, une aide à la recherche d'emploi, offrir une formation ou mettre à disposition un logement, et communiquer sur le fait que le service social communal examinera toutes ces questions.

Vu le nombre de demandes de parole, la Présidente propose le renvoi en commission Cohésion sociale, Santé et Sports pour reformuler le texte de la motion.

- **Le renvoi de la motion en commission Cohésion sociale, Santé et Sports est accepté à l'unanimité.**

7.2 Motion du groupe Les Verts de Chêne-Bougeries

La Présidente donne lecture de la motion :

projet de motion

présenté par le groupe "les Verts de Chêne-Bougeries"
sur inspiration du Conseil municipal de Chêne-Bourg ayant adopté la même motion

Engazonnement des voies de tram aux Trois-Chêne sur tous les secteurs en site propre n'accueillant pas des lignes de bus en service régulier

Considérant :

- que sur le tronçon français de la plateforme du tram pour Annemasse, près de 8'000 m² de pelouse véritable ont été déroulés. 70% de sa surface sera ainsi recouverte entre la douane de Moillesulaz et le terminus de la première phase, le parc Montessuit. Le choix s'est porté sur un gazon économe en eau : un gazon dont la consommation en

eau pour l'arrosage est réduite de 25% par rapport à un gazon "classique". Un choix à la fois esthétique et respectueux de l'environnement.

- vu les nombreux avantages de l'engazonnement des voies de tram :
 - **climatiseur à ciel ouvert** : Par exemple, par une chaude journée d'été, un terrain engazonné est en moyenne moins chaud de 10° C que l'asphalte et d'environ 5° C que les plates-bandes.
 - **filtre naturel de l'air et de l'eau** : le gazon peut éliminer certaines poussières et bactéries présentes dans l'air mais permet également de filtrer l'eau tout en limitant son ruissellement.
 - **isolant phonique** : le gazon réduit également les nuisances sonores.
 - **qualité de vie pour les habitants** : les exemples de la route de Chêne ou de la rue de Genève illustrent la laideur actuelle de ces axes, lesquels seraient revalorisés par cette végétalisation.
 - **une sécurité permettant de définir clairement le site propre du tram** et d'éviter les dangers inhérents aux utilisations illicites de ces espaces par les deux-roues ainsi que les tourner-à-gauche intempestifs très accidentogènes des véhicules individuels.
 - **source d'oxygène, grâce à la photosynthèse** : un hectare de surface engazonné absorbe le CO₂ émis par 30 véhicules et permet de fournir de l'oxygène pour 150 personnes.

Les deux inconvénients de l'engazonnement des voies de tram :

- **coût d'entretien**. Celui-ci doit encore être précisément évalué mais est absorbable par le budget de l'État de Genève, tout comme il l'a été par Annemasse Agglo.
- **site rendu inaccessible aux véhicules de secours**. En effet, les véhicules de secours empruntent en cas d'urgence les voies en site propre des TPG. À relever que partout où l'engazonnement a été mis en place, des itinéraires alternatifs ont été élaborés pour les véhicules de secours. Exemple : si l'axe des trams route de Chêne était engazonné, les véhicules de secours se rendraient aux Trois-Chêne par la voie de bus de la route de Malagnou. À noter que certaines villes d'Allemagne testent des engins de secours volants à décollage et atterrissage verticaux, ce qui pourrait très rapidement devenir la norme et rendre ce point caduc.

Ainsi :

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- d'intervenir auprès du Département cantonal des infrastructures (DI) pour que l'Office cantonal des transports (OCT) réactualise l'étude de faisabilité d'engazonnement des voies de tram sur tout le territoire des Trois-Chêne afin de systématiquement profiter des travaux de réfection des voies (qui s'accompagnent toujours de travaux de

réfection des canalisations menés par les SIG) pour procéder à de l'engazonnement.

La Présidente passe la parole à M. Le Guern pour présenter le sujet.

M. Le Guern explique qu'il s'agit du texte d'une motion déjà votée à Chêne-Bourg. L'idée est d'avoir une motion identique sur les Trois-Chêne, de manière à démontrer l'existence d'une vision commune sur cet axe. Il existe bon nombre d'avantages à l'engazonnement. Il y a également quelques inconvénients, qui sont indiscutables. Cette motion demande donc qu'une nouvelle étude de faisabilité soit conduite afin d'évaluer si l'engazonnement est réellement possible ou non.

Mme Mathez-Roguet fait remarquer qu'à partir de minuit, le Conseil municipal ne peut plus voter !

Mme la Présidente acquiesce et met l'objet de suite au vote.

- **La motion est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour.**

7.3 Bruit du Léman Express – pont ferroviaire de la Seymaz

M. Empeyta communique ce qui suit :

Madame la Présidente, Monsieur le Conseiller administratif, chers collègues,

Considérant :

- la résolution du Conseil municipal de Chêne-Bougeries acceptée à l'unanimité le 14 novembre 2019 sur la réduction notable du bruit du Léman Express de part et d'autre du pont ferroviaire de la Seymaz,
- le vote du Grand Conseil du 28 août suite au rapport de la commission des pétitions adoptant par 75 oui, 2 abstentions et 0 refus la pétition des riverains et l'adresser au Conseil d'État,
- l'exclusion des citoyens et des élus communaux de toute participation durant les travaux préparatoires et les études, ces derniers ayant été de facto cantonnés à devoir lancer des rappels, ceci souvent sans succès et à demeurer confrontés à des interrogations sans avoir obtenu de réponses certifiées de la part des autorités concernant des documents obtenus au compte-goutte,
- la fin de non-recevoir des CFF dans le contexte de crise sanitaire et de confinement, suite au courrier demandant la diminution de la vitesse des trains lors du passage sur le pont,
- l'absence de mesures pour épargner les conditions de vie des habitants, non seulement en regard de la programmation du chantier, dont 45 nuits d'insomnie, une année de travaux pour une fin annoncée en 2022, mais encore le refus de la pose de matériaux phonoabsorbants sur les parois du tunnel et sur la couverture du pont, ainsi que l'installation d'absorbeurs de vibration sur les rails,
- la renaturation des berges de la Seymaz, menée par le Département du Territoire (DT), entre mai et septembre 2020, pour un budget supplémentaire de CHF 860'000.-,

réparant le bétonnage du site et la violation des règles habituelles en matière de protection de la biosphère et des cours d'eau,

- l'état d'avancement du projet, dont l'envoi du dossier par le Département des Infrastructures (DI) à l'Office fédéral des transports (OFT) en date du 29 juillet, dans le cadre de la procédure d'approbation des plans,
- l'étude approfondie des éléments du dossier déposé, suscitant de nombreuses questions et craintes des riverains face au risque que les travaux ne remplissent pas l'objectif visé de manière durable et que l'argent public soit encore une fois investi sans offrir aux citoyens des garanties de protection attendues et pérennes, ne serait-il pas nécessaire ou judicieux, voire indispensable, à ce stade de la procédure, que le Conseiller administratif en charge du dossier et le Conseil municipal *in corpore*, puissent se manifester à nouveau auprès des autorités cantonales et fédérales compétentes pour réclamer une solution efficace face aux nuisances sonores, ainsi que sa mise en œuvre rapide, afin de stopper l'atteinte avérée à la santé des riverains.

M. Karr répond qu'il s'agit d'une grave question, car elle est particulièrement d'actualité. La procédure d'approbation des plans n'a pas encore été lancée officiellement. Le Conseil administratif ne dispose à ce stade d'aucune information du Canton ou de l'OFT concernant la nature effective du dossier. Il a, néanmoins, des contacts avec divers cercles. Les problèmes sont les suivants :

1. L'atténuation du bruit, qui est aujourd'hui annoncée de 25 dB sur le tunnel, serait en fait d'une efficacité moindre, à teneur d'une étude conduite par un institut universitaire autrichien concernant la qualification des panneaux utilisés.
2. Les joints qui seraient utilisés entre les vitres seraient poreux, l'atténuation de 40 dB sur les vitres situées sur le haut du tunnel serait donc insuffisante.
3. L'absence d'absorbeurs antivibrations sous les rails.
4. L'incertitude concernant la dotation des entrées des trémies à Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries d'isolation phonique ou d'absorbeurs de réverbération.
5. La réverbération engendrée par les vitres elles-mêmes.

M. Karr indique que, puisque l'État fait la sourde oreille, la commune doit maintenant se faire entendre auprès de l'OFT. Il explique qu'au niveau de la Confédération, les communes ont une voix dont elles ne disposent pas au niveau du Canton de Genève. Le Conseil administratif a décidé d'étudier en profondeur le dossier mis en procédure d'approbation des plans et, si les craintes actuelles sont avérées, d'entrer en procédure auprès de l'OFT pour demander une conciliation au terme de l'enquête publique pour manque d'efficacité du dispositif. Les deux communes principalement concernées, de même que celle de Thônex ont été tenues à l'écart par le Canton concernant les mesures des bruits solidiens. Le Conseil administratif est actuellement dans l'attente du dossier papier, qui sera publié et qui sera disponible en Mairie lors de la phase d'enquête publique.

7.4 Répartition des subventions à but social

M. Messerli voulait remercier Mme Garcia Bedetti d'avoir annoncé qu'elle allait transmettre le tableau de répartition des subventions octroyées aux associations actives dans le domaine de l'aide sociale. Cela veut dire que ce dossier est clos pour cette année. M. Messerli espère néanmoins que Mme Garcia Bedetti a entendu la demande faite en commission Cohésion

sociale, Santé et Sports, à savoir que la responsabilité du traitement des demandes de subventions, ceci tant pour ce qui concerne l'aide sociale que l'aide au développement, soit remise à la commission.

7.5 CEVA - Nuisances sonores

M. Ulmann n'a pas compris ce qu'a dit M. Karr. La Confédération a-t-elle bien pris note de la demande faite aux instances du CEVA de confirmer, lors des essais, quelles étaient les nuisances sonores ? Un rapport a-t-il été rendu ? La Confédération est-elle en train de procéder aux modifications qui semblent à tort ou à raison efficaces pour réduire ces nuisances ?

M. Karr répond que des mesures ont été effectivement prises pour savoir si oui ou non, les valeurs de qualification qui étaient jointes au dossier sont respectées. Ces données ont été validées par le Canton, mais l'OFSP, à la connaissance de M. Karr, ne l'a pas fait, d'où une réponse approximative. Il semble de toute évidence que les valeurs prévues par le logiciel et les extrapolations qui en résultent, ont de toute manière été contredites par les faits. Donc, le Canton s'en est sorti en partant de l'idée que la marge était suffisante pour engager un projet. Actuellement, M. Karr relève deux problèmes. En premier lieu, le Canton a pris des options de façon unilatérale, sans impliquer les communes, tout comme il l'a fait pour l'aménagement du pont. Pour ce dernier, le seul document en possession de la commune fait état d'un projet, dans le dossier d'approbation des plans de 2017, du franchissement de la Seymaz. Bien malin celui qui pouvait dire si c'était un pont, un tunnel ou un ouvrage couvert. Le deuxième problème est le fait qu'il semblerait que dans les choix qui ont été faits, et pas forcément à l'économie, la pose de vitres a été retenue pour des raisons esthétiques. Or, il apparaît que ces vitres constituent un handicap d'efficacité dans une telle installation.

Plus M. Karr en sait sur ce dossier, plus il est persuadé qu'il faut investir de l'argent public de façon responsable. Ce chantier sera considérable, engendrant des insomnies pendant 45 nuits comme l'a précisé M. Empeyta. Il est donc impératif que la commune ait la certitude que les travaux vont être engagés de façon optimale.

Enfin, M. Karr rappelle que lorsque les CFF assainissent, ils recourent à un fonds fédéral. Si l'on compare l'installation du CEVA au pipeline d'installations à Chiasso ou ailleurs, tous sites encore très bruyants en Suisse, cet ouvrage reste en queue de liste parce qu'il est très relatif en termes de nuisances sonores comparé aux monstrueux problèmes auxquels il faut encore faire face ailleurs en Suisse. C'est la raison pour laquelle, la commune reste dépendante du financement du Canton, lequel prétend que l'aménagement existant est temporaire et qu'il faut qu'il soit terminé pour le bien-être, la santé et le sommeil des riverains. Mais rien n'explique, au sens de M. Karr, l'obstination du Canton à garder toutes les communes à l'écart. Vu les articles qui paraissent dans les journaux, les insomnies sont également considérables du côté de Lancy. Chêne-Bougeries a, pour sa part, 52 mètres de tracé à ciel ouvert pour lequel elle doit exiger du Canton un projet bien réalisé.

7.6 Réaménagement paysager du "quadrilatère" de la Mairie

Mme Lambert rappelle que lors de la séance du 10 mars 2016, le Conseil municipal avait décidé par 15 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 70'000.- relatif au projet de réaménagement paysager du "quadrilatère" de la Mairie et de valorisation des divers bâtiments administratifs. Aujourd'hui, il a beaucoup

été question de parcs. Mme Lambert estime qu'il y en a un dont le Conseil administratif a toutes les cartes en main pour pouvoir l'offrir dans les meilleures conditions possibles à la population. Quelle suite le Conseil administratif entend-il donc donner à ce vote, plus particulièrement quelles ont été les conclusions du crédit d'étude et qu'est-ce qui est prévu pour avancer dans ce projet de réaménagement paysager du quadrilatère et de valorisation des bâtiments administratifs ?

M. Gross remercie Mme Lambert de rappeler l'existence de ce projet. La commune dispose de l'argent et M. Gross pense passer directement à l'action. Une étude a certes, été réalisée, mais elle n'était pas satisfaisante. Il s'avère donc nécessaire de revoir la question en engageant un nouveau mandataire externe. Par ailleurs, M. Gross pense qu'il y a une vraie réflexion à avoir sur l'aménagement global des divers espaces situés entre le bâtiment de la mairie et le « Pigeonnier ».

7.7 Démarche participative pour la mobilité

Mme Pillonel demande ce qu'il en est de la reprise des travaux de la démarche participative pour la mobilité au sein de la commune ; processus qui avait bien avancé, qui a duré deux ans et qu'il faudra relancer avec l'appui du bureau Urbaplan.

M. Karr reconnaît que la mobilité est le parent pauvre dans les dicastères dont il a la charge et que le dossier ne se situe pas dans le haut de la pile parce qu'il y a eu d'autres urgences à traiter avant la démarche participative. Il informe néanmoins que des séances de la commission Territoire, Urbanisme et Mobilité seront consacrées à cet objet dès le mois d'octobre. Les démarches participatives ne sont pas oubliées, mais le format doit évoluer un peu. Il existe d'ailleurs un projet concernant la mobilité scolaire qui doit se développer sur d'autres périmètres que celui de l'école du Belvédère. M. Karr s'est entretenu avec l'APE à ce sujet concernant la suite des opérations prévue au printemps prochain.

7.8 Indemnisations aux forains

Mme Déruaz-Lombard rappelle que lors de la dernière séance du Conseil municipal, il avait été demandé ce qu'il en était des éventuelles indemnisations versées aux forains qui n'ont pas pu participer à la Fête des promotions. Or, il n'y a pas eu de réponse.

Mme Garcia Bedetti indique que le Conseil administratif a décidé de ne pas soutenir financièrement les forains.

Avant de clore la séance, la Présidente a une mauvaise nouvelle à annoncer, à savoir l'annulation, en raison des prévisions météorologiques, de l'excursion du Conseil municipal prévue le samedi qui suit la présente séance. Il s'avère en effet compliqué de monter en car jusqu'au barrage de la Grande-Dixence. La Présidente réfléchit à une autre destination.

La séance est levée à 24h00.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
D. MESSERLI

La Présidente
du Conseil municipal
C. ARMAND

Annexe : présentation du projet de budget communal 2021